ANNEXE 2

RECUEIL DES FICHES ACTIONS MATURES ET/OU ENGAGEES

pour la commune de Saint-Ambroix

Axe stratégique	**AS 1 : Maintenir et développer une offre de SANTÉ accessible et de qualité**
Action nom	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP)
Action n°	01
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix / Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire labélisée par l'ARS à la place des friches délaissées par le déplacement de la maison de retraite de Saint-Ambroix. Cette MSP s'inscrit en complémentarité de celle implantée sur Bessèges dans le cadre d'une approche territoriale de santé. Cette orientation a été reprise et validée par l'ARS. Face au constat grandissant du manque de médecins notamment généralistes et de la croissante difficulté à accéder à des services et professionnels de santé, la commune de Saint-Ambroix s'est engagée dans la réalisation d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire. De plus, l'obligation de se rendre sur Alès, Bagnols, Nîmes, Avignon… pour trouver des services de santé spécialisés rend l'accès aux soins de plus en plus difficile pour les personnes les plus fragiles et précaires comme nos ainés mais aussi celles ne disposant pas de moyen de transport personnel. La création de la MSP et de son pôle santé œuvre directement pour la promotion des services de proximités et pour un engagement fort envers la transition écologique. Cet établissement prend place dans une partie de l'ancien EHPAD de Saint-Ambroix. Localisé en centre-bourg cet établissement de santé rayonnera bien au-delà du périmètre du centre-bourg et de celui de l'ORT au regard de son offre de soin et de la carence en santé du territoire. Elle accueillera sur 3 niveaux et près de 2 000 m² : une unité de radiologie, un laboratoire d'analyse, une antenne du CHU d'Alès (CMEI), un cabinet dentaire, des kinésithérapeutes, deux cabinets d'orthopédie, un cabinet de podologie/pédicure et un cabinet d'infirmiers. Seront également implantés la relocalisation du cabinet médical Filièris déjà présent dans une aile du bâtiment, un centre médico-psychologique et un cabinet de psychologie. Cette action est centrale dans la stratégie de revitalisation du centre-bourg de Saint-Ambroix en renforçant ses services et sa visibilité. Son objectif est de garantir et renforcer une offre de santé de proximité, organisée de manière à garantir la continuité et la coordination de soins de qualité sur le territoire et favoriser des prises en charge globales et cohérentes. Les professionnels de la santé et les élus de la collectivité portent ensemble ce projet qui répond aux objectifs du Plan Régional de Santé et de son volet sur l'organisation des soins ambulatoires, en particulier aux objectifs de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

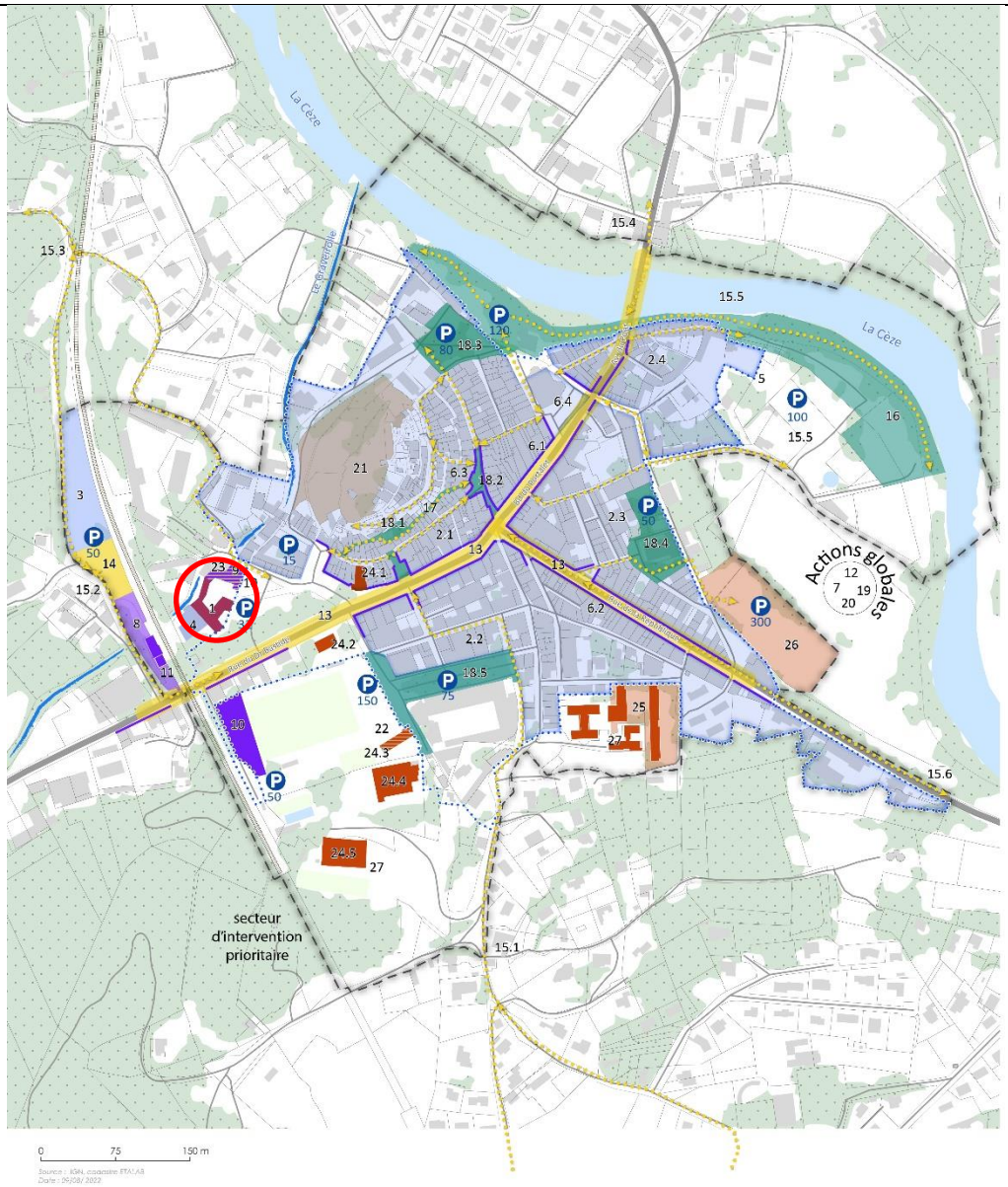
La Cèze
15.3
15.4
15.5
15.2
15.6
15.1
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 02

Etude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat

Axe stratégique	**AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants**
Action nom	Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'habitat
Action n°	02
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Dans le cadre des réflexions et de la mise en œuvre des axes stratégiques de revitalisation du programme « Petites Villes de Demain » et de la mise en œuvre de l'ORT, l'amélioration de l'habitat est un volet obligatoire. Il se révèle de fait être une nécessité sur le territoire de Cèze Cévennes et tout particulièrement pour les centres des communes PVD de Saint-Ambroix et de Barjac. Au-delà des centres historiques de ces deux communes, ceux des autres communes De Cèze Cévennes présentent, à des niveaux de sévérité différents, des similitudes. Ainsi, la commune de Molières-sur-Cèze a souhaité intégrer la démarche. La Communauté de communes, au travers de sa compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie », porte cette action. Le lancement d'une étude pré-opérationnelle pour l'amélioration de l'habitat est donc envisagée pour engager les réflexions systémiques et localisées sur ce sujet central. Cette étude a pour objectif de dresser un portrait, état des lieux de la situation de l'habitat privé sur un secteur identifié et délimité à l'échelle des centres de Saint-Ambroix, Barjac et Molières-sur-Cèze. Elle prévoit : - une phase de diagnostic qui recense les dysfonctionnements du quartier ou des immeubles du périmètre choisi : problèmes urbains, fonciers, sociaux, état du bâti, conditions de vie des habitants… - une étude préalable qui préconise les solutions à apporter aux dysfonctionnements soulevés lors du diagnostic et qui définit les objectifs qualitatifs et quantitatifs à mettre en œuvre dans l'opération programmée. A l'issue de cette étude, les solutions/outils les plus pertinentes au regard du contexte local et des éléments identifiés dans le diagnostic sont recensés afin d'intervenir et d'agir pour une amélioration systémique et durable de l'habitat. Un engagement vers une convention d'OPAH/OPAH-RU sera alors peut-être à envisager.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** ANAH, UDAP, CD30, ADIL, CAUE, ADEME, CAF, Action logement, GIP Politique de la Ville, etc. **Partenaire(s) financier(s) :** ANAH, Banque des territoires

Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 47 420,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **ANAH** montant HT € 23 710,00 euros pourcentage 50% HT (plafonné à 200 000€ TTC) statut (subvention souhaitée) Cofinanceur 2 **Banque des territoires** montant HT € 11 855,00 euros pourcentage 25% HT (plafonné à 15 000,00 € TTC) statut (subvention souhaitée) Cofinanceur 3 **COLLECTIVITES Autofinancement** montant HT € 11 855,00 euros pourcentage 25% statut (autofinancement)
Calendrier	- 2022 : préparation DCE marché - Février 2023 : consultation par marché public - Avril/Mai analyse des offres et auditions des candidats - Juin 2023 – janvier 2024 : étude pré-opérationnelle (8 mois) - Février 2024 : Option rédaction de la convention d'OPAH/OPAH-RU (2mois)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 2 - Accélérer la dynamique de renouvellement urbain à Saint-Ambroix Action 2.1- Rendre l'habitat en centre ancien de nouveau attractif Projet 2.1.6 - Lancement d'une étude pré-opérationnelle d'amélioration de l'Habitat
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement de l'étude - COTECH et COPIL - Livrables (notes de synthèse, présentation, rapports, etc.) - Finalisation de l'étude - Conclusions de l'étude et positionnement des élus et partenaires vers les outils et les suites à donner
Conséquence sur la fonction de centralité	L'objectif de cette étude est de lancer une dynamique globale d'amélioration de l'habitat en identifiant des sites d'intervention ciblés. Par cette première étape, l'EPCI et la commune souhaitent amorcer en centre ancien la lutte contre l'habitat vacant, indigne et/ou arrêté de péril. Les conséquences attendues visent à encourager les dynamiques de requalification et de valorisation du patrimoine bâti du centre médiéval et d'apporter des solutions qualitatives et pérennes d'amélioration de l'habitat pour les propriétaires et les locataires. Il s'agit avec cette démarche de rendre le cœur de bourg plus attractif notamment en aérant le tissu urbain et en opérant un traitement sur les façades les plus visibles. Ce point est complémentaire au dispositif communal de rénovation des façades. Redonner envie à la population et aux visiteurs de réinvestir le centre ancien. L'un des objectifs prioritaires poursuivis est de renouer avec une croissance démographique en faveur du centre ainsi que la reprise d'activités et d'animations toute l'année : redonner vie au centre ancien médiéval et plus largement au centre-ville.

	Cela dans le but de rendre le cœur de ville plus désirable et attractif pour les habitants, les touristes mais aussi pour les effets induits de redynamisation économique principalement pour le commerce et l'artisanat.
Annexes	**Plan de localisation** 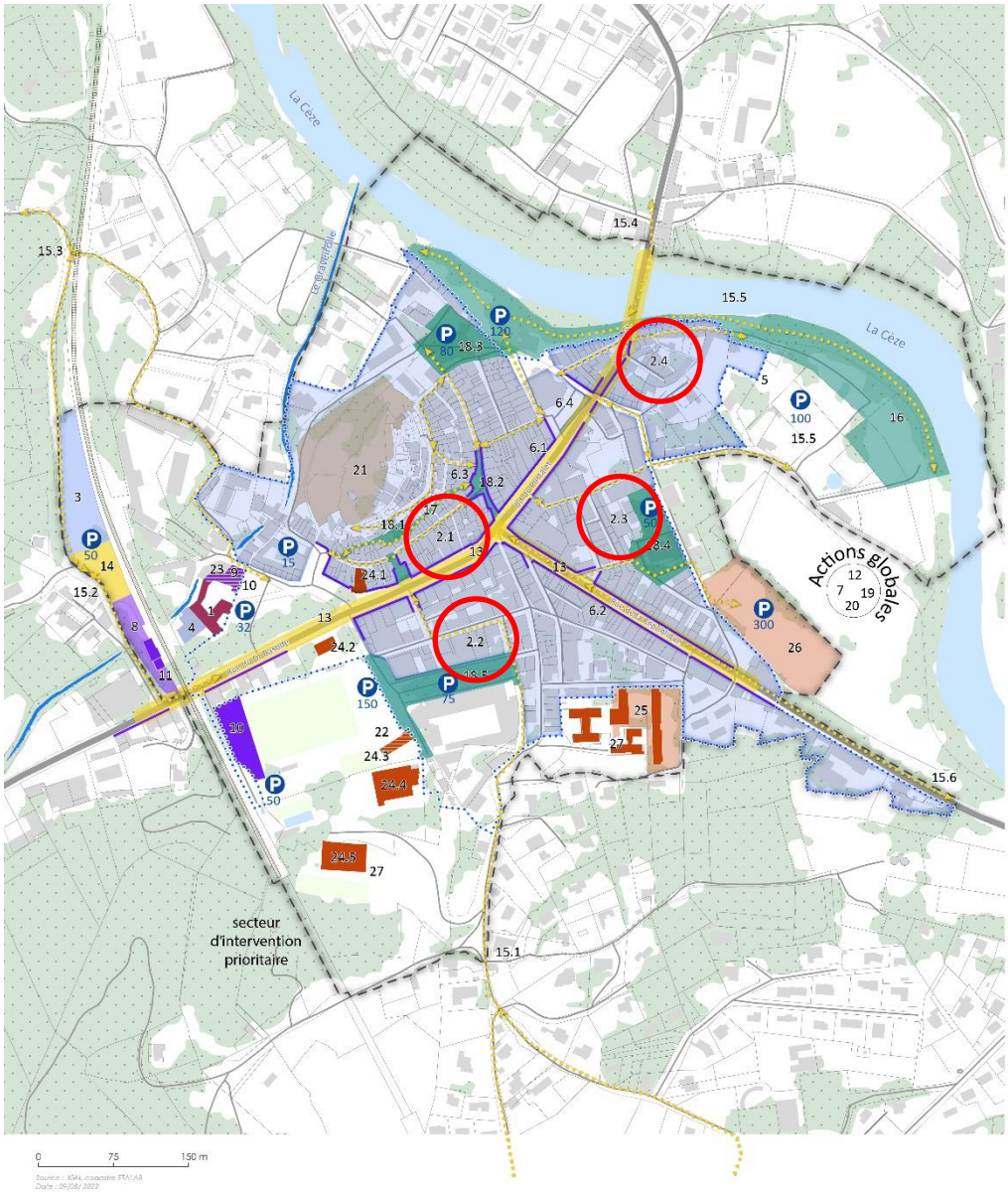 Le périmètre d'étude correspond sur le plan ci-dessus à l'aplat bleu intégrant les secteurs suivants : 2.1 Quartier du Dugas / boulevard du Portalet 2.2 Quartier des écoles / rue de la République / boulevard du Portalet 2.3 Quartier du Temple / rue de la République / boulevard du Portalet 2.4 Quartier du pont / boulevard du Portalet

FICHE ACTION N° STA 04

Habitat inclusif

Axe stratégique	**AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants**
Action nom	Création d'un programme d'habitat de type inclusif (séniors et personnes en situation de handicap)
Action n°	04
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Privé
Description de l'action	Les tendances observées depuis plusieurs années maintenant se confirment avec une croissance importante du taux de personnes âgées dans la population communale et plus largement du territoire De Cèze Cévennes. Cette girontocroissance couplée à un manque de typologie d'habitat dans le parcours résidentiel pour les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie est criant. Outre les évolutions démographiques la commune fait le constat d'un manque de logements adaptés à destination des personnes âgées autonomes ou en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap. Le manque d'adaptation des logements, typique d'une centre-historique médiéval, vient accentuer les difficultés observées. Le besoin de proposer, aux publics fragiles parfois isolés, de nouveaux lieux de vie mixant habitation et espaces de convivialité incite la commune à se positionner dès maintenant. Le programme vivement soutenu par la municipalité est porté par un opérateur privé local, AMCS immobilier. Il prévoit, dans une aile de l'ancien EHPAD, la création d'une vingtaine de logements, de parties communes pour les animations et la restauration et d'un jardin comme lieu de convivialité et rassemblement. De plus cette opération vient s'implanter en plein centre-ville de Saint-Ambroix au sein de son périmètre d'intervention prioritaire. Plutôt que de voir s'installer une friche dans l'ancien EHPAD la commune s'est mobilisée pour réinvestir ce site hautement stratégique pour son projet de revitalisation du fait de sa localisation au cœur du centre-ville. Une fois livrée cette opération sera gérée par un bailleur social. La gestion du quotidien sera assurée par une structure alliant à la fois de compétences de santé et d'animation.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Etat, Département, AMCS immobilier **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Opérateur privé, Etat, Région, Département, Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel estimatif : 2 650 000 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir Ce projet a été déposé au titre de l'AMI « Bien vieillir dans les PVD » ainsi qu'au Fonds au titre du volet « Recyclage foncier »

Calendrier	- 2022-2023 : études de faisabilité et maîtrise d'œuvre - 2023-2024 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Action identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie ACTION 1.2 - Maintenir et développer l'offre de services à la population Projet 1.2.2 - Création d'une Maison d'Habitat Séniors
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement des travaux - Livraison du chantier - Accueil des résidents - Taux d'occupation de la résidence
Conséquence sur la fonction de centralité	Par ce projet Saint-Ambroix entend répondre à un besoin important tant d'un point de vue résidentiel que social. De nombreuses personnes sont en attente de logements adaptés à leurs besoins tout en restant au plus près des commodités indispensables au quotidien. Par cette opération, la commune renforce les fonctions de centralité de son centre-ville en y garantissant l'arrivée d'une nouvelle population. Le réinvestissement du bâtiment vacant où va s'implanter cette opération d'habitat inclusif permet par ailleurs de prémunir l'apparition et la pérennisation de friches urbaines en plein cœur de son centre-ville et de son périmètre d'intervention prioritaire. La vitalité du centre-ville sera renforcée par ce programme. Les commerces, services et autres équipements du centre-ville seront également confortés.
Annexes	**Plan de localisation**

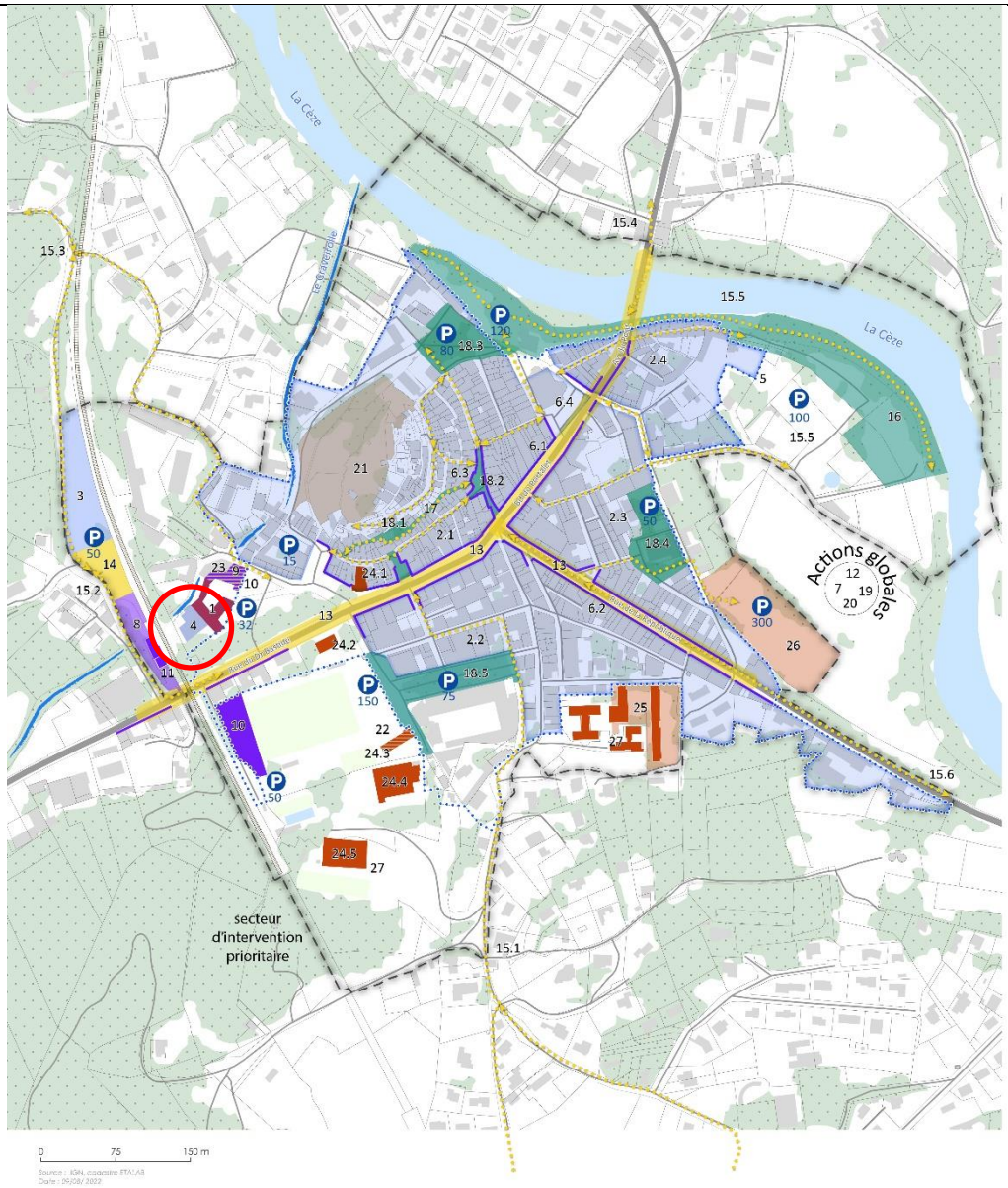
La Cèze
Le Graveirolle
La Cèze
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 05

Rénovation des façades

Axe stratégique	**AS 2 : Améliorer les conditions d'HABITAT et favoriser l'accueil de nouveaux habitants**
Action nom	Dispositif communal de rénovation des façades
Action n°	05
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communes de Saint-Ambroix
Description de l'action	Saint-Ambroix a mis en place depuis 2017, à l'intérieur des limites du périmètre élargi de son centre-ville, une aide à la rénovation des façades à hauteur de 7€/m² plafonnée à 1 050€ soit 150 m² pour la peinture de façade et de 16€/m² plafonnée à 2 400€ soit 150 m² pour la réfection de façade. Cette aide vise dans un premier temps à inciter les propriétaires à rénover leurs façades dans la perspective d'une requalification d'ensemble du centre-ville. Cet accompagnement financier permet également d'augmenter l'exigence sur les travaux de rénovation engagés de manière volontaire par les habitants. En effet, bien que n'étant pas couvert par un périmètre soumis aux Architectes des Bâtiments de France avec la présence bâtiments classés monuments historiques, la commune souhaite favoriser les ravalements de façade qualitatifs en respectant autant que faire se peut les caractéristiques et le cachet des édifices historiques.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** UDAP ABF, CAUE, Parc Nationale des Cévennes **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Région, fondation du patrimoine
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût du dispositif prévoit une enveloppe annuelle moyenne de 10 000 € de travaux. - Peinture façade : 7 € /m² plafonné à 1 050€ (150m²) - Réfection façade : 16 € /m² plafonné à 2 400€ (150m²)
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- Dispositif continu : 2023-2027
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** Axe 3 - Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique Action 3.1 - Valoriser le patrimoine naturel et bâti du bourg-centre Projet 3.1.3 - Opération rénovation façade
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Instruction des demandes - Lancement des travaux - Livraison justificatifs des travaux (factures entreprises professionnelles) - Nombre de dossiers traités/accompagnés

Conséquence sur la fonction de centralité	Cette action s'inscrit au cœur du périmètre d'intervention prioritaire définit dans l'ORT. Les conséquences attendues de la mise en place de ce dispositif est l'incitation des propriétaires privés à agir en faveur de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine urbain, architectural et donc du paysage du centre-ville de Saint-Ambroix. Elle s'inscrit comme une action complémentaire à celles visant à améliorer l'habitat dans le centre-ville et tout particulièrement dans le quartier médiéval du Dugas. Le développement de l'attractivité touristique passera par la valorisation du centre-ville et tout particulièrement celui du quartier du Dugas. Le tourisme représente, pour Saint-Ambroix, un levier de développement économique puissant qu'il convient d'activer et de pérenniser. Les retombées en termes de développement économique sont multiples sur la dynamique commerciale notamment en centre-ville. L'amélioration de l'hébergement touristique de la commune étant par ailleurs travaillée au sein d'une action qui vise la création d'une aire d'accueil de camping-car. La commune dispose par ailleurs de trois campings. De plus, la légende du « Volo Biòu » investit chaque été les rues et ruelles du centre médiéval. Les évènements et la programmation culturelle et artistique hors les murs ont tout à gagner en termes de fréquentation en se mettant en scène dans un cadre urbain et architectural remarquable et de qualité.
Annexes	Plan de localisation

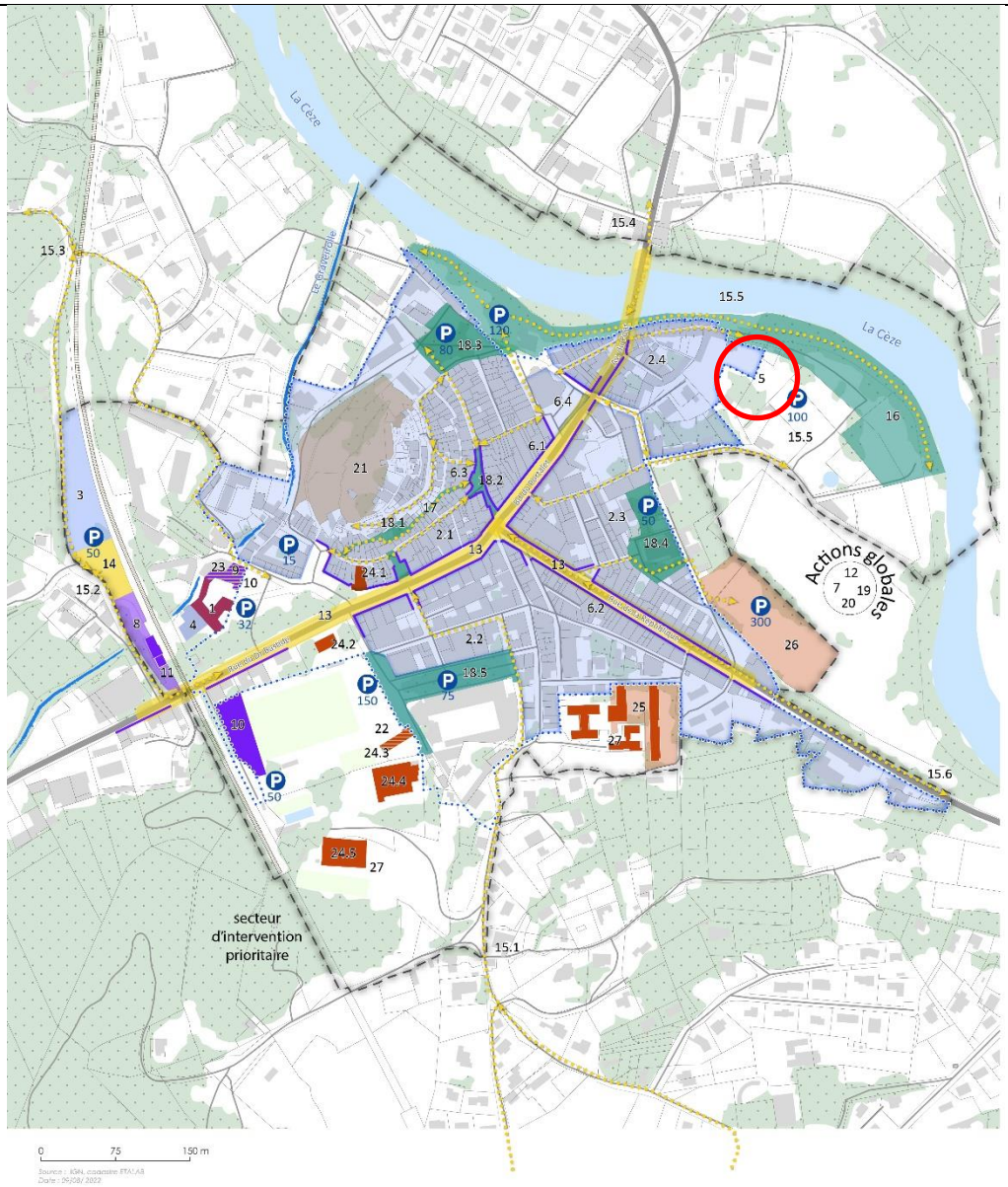

Le périmètre d'intervention du dispositif est représenté sur le plan ci-dessus par un pointillé bleu (numéro 5) intégrant le périmètre du QPV.

FICHE ACTION N° STA 06

Préservation et revitalisation du parcours marchand

Axe stratégique	**AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire**
Action nom	Préservation et revitalisation du parcours marchand et des itinéraires commerciaux
Action n°	06
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix
Description de l'action	La commune souhaite œuvrer pour la vitalité commerçante de son centre-ville. Pour se faire elle est adhérente à la Fédération « Ma Boutique à l'Essai ». Par ce biais, la commune de Saint-Ambroix envisage de compléter son action de redynamisation des linéaires marchands, par l'accompagnement et l'implantation de nouvelles activités au sein de locaux commerciaux vacants. L'objectif est de cibler des cellules commerciales libres au sein du parcours marchand du centre-ville et de favoriser leur réinvestissement par des activités commerçantes. Dans un premier temps, les commerces ciblés seront habillés par un dispositifs de vitrophanie appliqué sur les vitrines désaffectées. Un appel à candidature sera lancé afin de recueillir les porteurs de projet intéressés par les locaux et par l'opportunité qui leur ait offerte de tester leur concept marchand et d'éprouver leur modèle économique. En contrepartie, des aménagements et des facilitations d'exercice de leur activité ainsi qu'un accompagnement complet leur sont proposés. L'objectif final étant de conforter ce commerce émergeant et de le pérenniser.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Ma boutique à l'essai, CCI, CMA, union des commerçants **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Région, Département, Banque des territoires, Communauté de communes
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'adhésion annuelle au dispositif : 1 000,00 € HT Autres dépenses à définir
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- 2022 : préparation/montage du dossier - 2023 : mise en place du dispositif - 2023-2024 : installation de commerçants
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.1 - Renforcer la vocation économique du bourg-centre Projet 1.1.3 - Mise en œuvre du dispositif « Ma Boutique à l'Essai » sur 4 locaux commerciaux du centre-ville

Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Sélection des cellules commerciales vacantes - Habillage des vitrines - Lancement de l'appel à candidature - Installation des commerces - Pérennisation des commerces
Conséquence sur la fonction de centralité	La fonction de centralité de Saint-Ambroix est portée pour partie par la présence de ses commerces présents en centre-ville complétés par le marché du mardi. L'érosion progressive des commerces due à de multiple facteurs porte atteinte à son statut de centralité. Le lancement de ce dispositif vise clairement à engager une dynamique contraire au phénomène de déprise commerciale et de vacance qui touche le centre-ville de Saint-Ambroix. Le soutien et le développement du commerce de proximité est une nécessité pour la vitalité et l'attractivité du centre-ville. L'installation de nouveaux habitants dans le cœur de ville, la fréquentation des résidents périphériques ainsi que celle des visiteurs sont directement conditionnées à la santé commerciale du centre-ville. Satisfaire les besoins d'achats du quotidien sans avoir recours à la voiture ainsi que l'animation qu'apporte un tissu marchand dynamique est une des clés du succès de la revitalisation du centre-ville de Saint-Ambroix.
Annexes	**Plan de localisation**

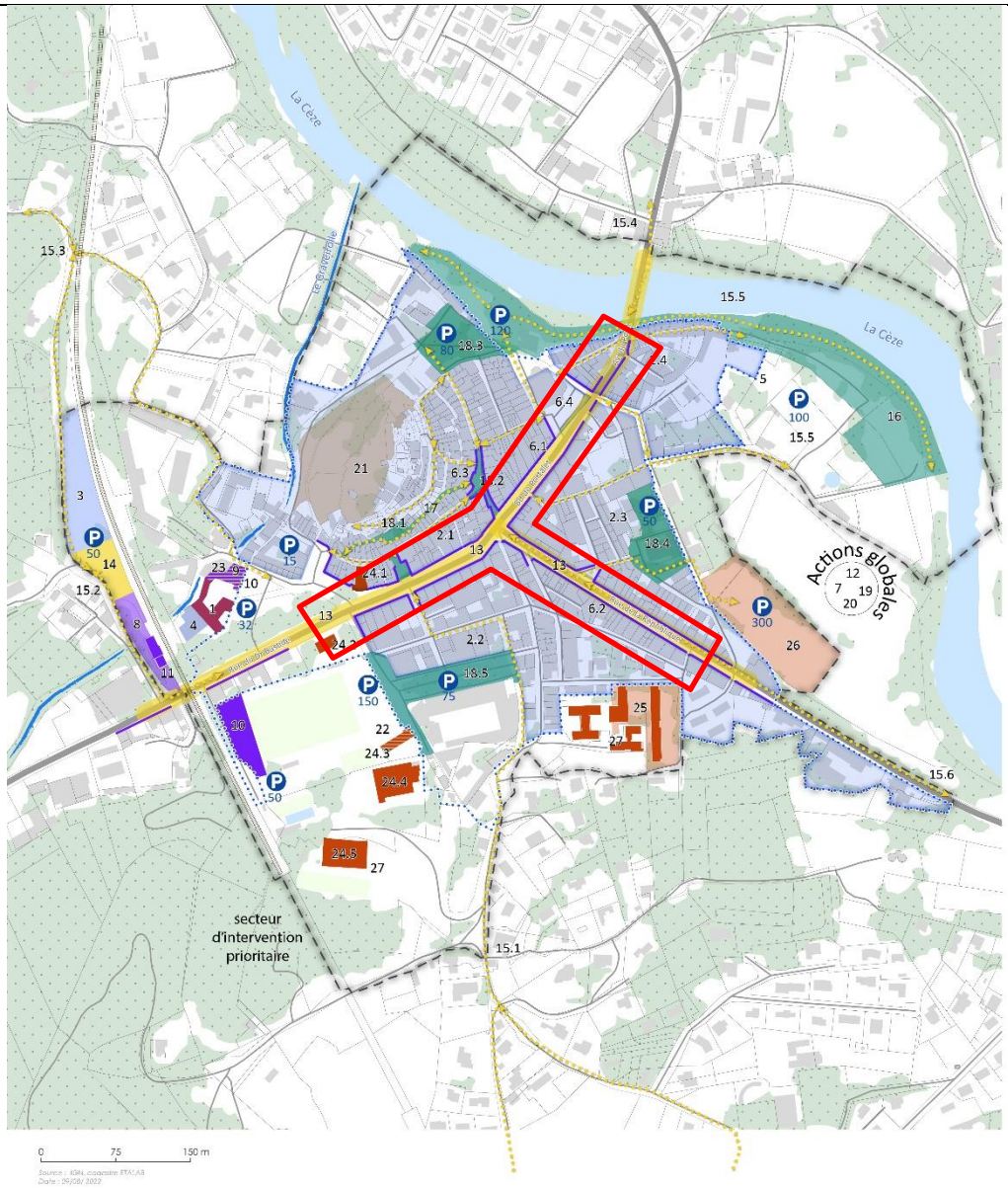

Les parcours marchands du centre-ville de Saint-Ambroix sont matérialisés sur le plan ci-dessus par les linéaires violets le long des façades commerçantes.

FICHE ACTION N° STA 07

Etude de l'appareil commercial

Axe stratégique	**AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire**
Action nom	Lancement d'une étude sur l'appareil commercial du centre-ville
Action n°	07
Statut	**Validée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix
Description de l'action	Saint-Ambroix souhaite approfondir sa connaissance sur son tissu économique et tout particulièrement son appareil commercial. Avec le concours de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Gard la commune prévoit la réalisation d'une étude qui comprend la réalisation : - d'un portrait économique de la commune : Profil de territoire : démographie, revenu, tissu économique, emploi, logement, tourisme, équipement - d'un diagnostic commerce : Recueil et traitement des données, analyse et restitution Cette étude vise à détailler l'analyse des comportements d'achats des ménages et sur les flux de consommation du Pôle Commercial de Saint Ambroix. Pour cela, une enquête sera réalisée sur le secteur de la communauté de communes Cèze Cévennes incluant Saint Ambroix et les communes limitrophes : dépenses des ménages, disparités de consommation, évasion commerciale, emprise, attractivité, chiffres d'affaires, par famille de produit, par forme de vente. Une enquête qualitative de terrain auprès des commerçants est également envisagée avec un nombre de 65 cellules commerciales enquêtées. Une analyse qualitative des devantures et une approche cartographique des résultats sont attendus. Un des points clé de cette enquête de terrain est de mieux appréhender la transmission des entreprises et la cession d'activité future des commerçants. Des préconisations seront formulées à l'issue de ce travail d'analyse afin de donner aux élus les éclairages et les outils les plus appropriés pour lutter contre la déprise économique et marchande du centre-ville de Saint-Ambroix.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CCI, CMA, union des commerçants **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant de l'étude : 9 756,00 € TTC
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **BANQUE DES TERRITOIRES** montant TTC € 4 878,00 euros pourcentage 50% statut (notifiée)

	Cofinanceur 2 **COMMUNE Autofinancement / Emprunt** montant TTC € 4 878,00 euros pourcentage 50% statut (Autofinancement)
Calendrier	- 2022 : préparation/montage du dossier - 2023 : réalisation de l'étude
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.1 - Renforcer la vocation économique du bourg-centre Projet 1.1.4 - Lancement d'une étude sur l'appareil commercial du centre-ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement de l'étude - Livrables et productions de l'étude - Réunion de restitution
Conséquence sur la fonction de centralité	Cette étude vise à mieux appréhender les difficultés que rencontrent les commerces du centre-ville de Saint-Ambroix. La vitalité commerçante est un enjeu majeur de revitalisation des centres-villes. Plusieurs fermetures de commerces successives et la tendance à l'effacement des commerces de bouche dans le centre-ville nécessite une meilleure connaissance de l'appareil commercial de Saint-Ambroix. Le maintien et le développement de l'activité marchande du centre est le gage d'une bonne fréquentation et d'une dynamique urbaine. Connaître son tissu économique et commercial est le meilleur moyen de l'accompagner face aux aléas conjoncturels comme structurels et de préparer l'avenir. La transmission de commerces est le sujet central de la pérennité de nombreux commerces.
Annexes	**Plan de localisation**

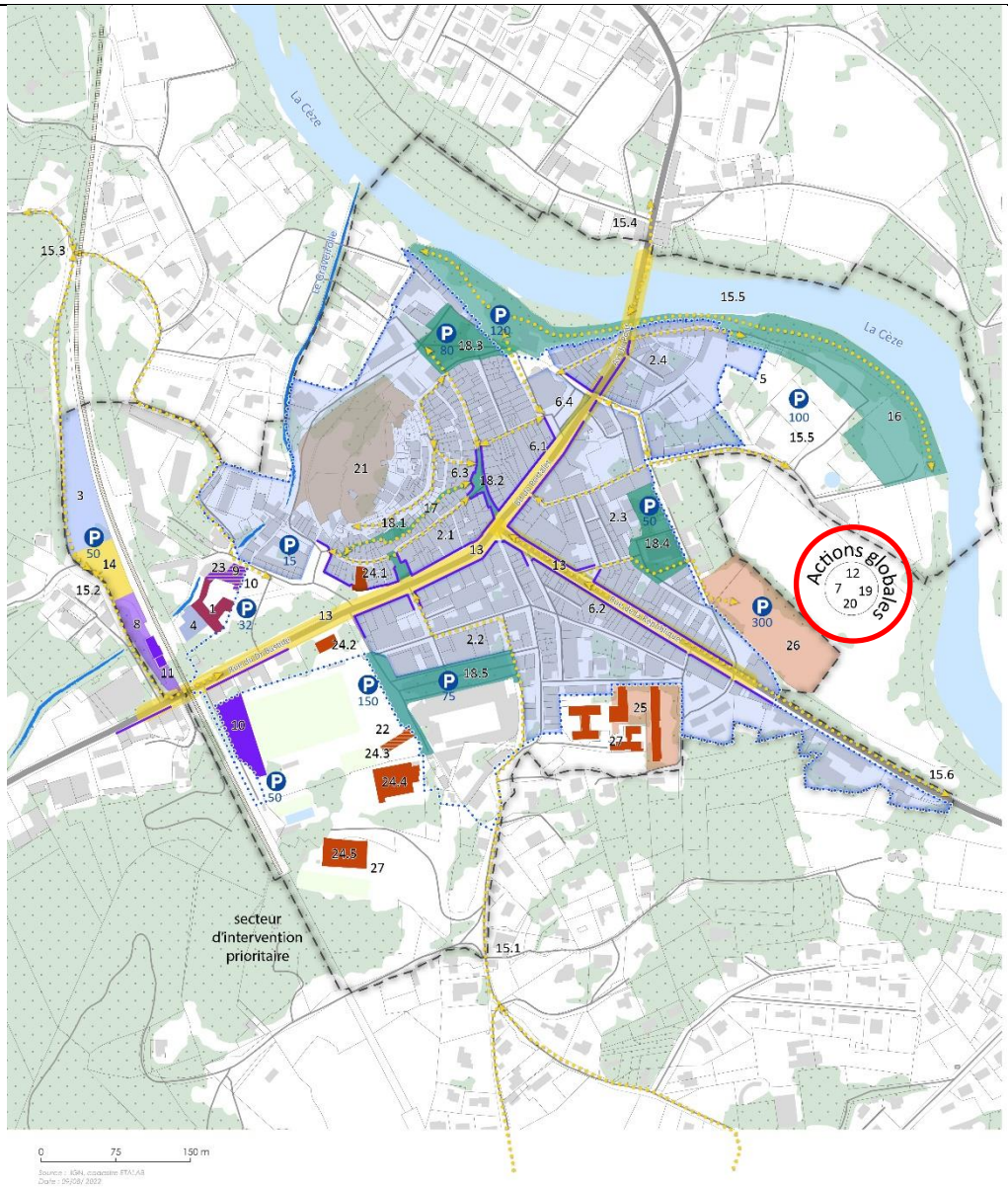

Le périmètre de l'étude sur l'appareil commercial de Saint-Ambroix s'étend sur le centre-ville élargi. Il se concentre toutefois le long des linéaires commerciaux constitutifs du parcours marchand. Ils sont matérialisés par des traits violets sur le plan ci-dessus.

FICHE ACTION N° STA 10

Aire de camping-car

Axe stratégique	**AS 3 : Favoriser un développement ECONOMIQUE et COMMERCIAL équilibré et complémentaire**
Action nom	Aménagement d'une aire de camping-car
Action n°	10
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix
Description de l'action	Saint-Ambroix souhaite œuvre pour développer l'activité économique sur la commune et en priorité sur son centre-ville. Le principal levier économique à court terme est le tourisme. La commune vise également à rééquilibrer son déficit en hébergement d'accueil touristique. Elle a donc lancé une réflexion sur l'aménagement d'une aire de camping-car. Cette aire d'accueil située à proximité de la Maison du Terroir et de l'Office du Tourisme permettra à la ville de proposer aux vacanciers itinérants un lieu de halte ombragé, équipé de tout le confort nécessaire (sanitaires, wifi...) au bon déroulement de leur séjour sur le territoire de Cèze Cévennes. Localisée sur les grands itinéraires de transit et de tourisme en direction du Languedoc et de l'Ardèche, elle bénéficiera d'une visibilité accrue au sein d'un réseau de communication et d'équipements d'envergure nationale. Bien que disposant de 3 campings sur la commune, le stationnement de camping-car reste faible. Ce projet vise à répondre à ce déficit de places autonomes.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Camping-car Park, PNC, Office du tourisme **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Région, Département, GAL des Cévennes au Rhône
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel estimatif des travaux : 170 000,00 € HT
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- 2022-2023 : préparation/montage du dossier - 2023 : réalisation des travaux
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est également inscrite dans le **CRRTE** comme action prioritaire du projet de territoire De Cèze Cévennes AXE STRUCTURANTS DU PROJET DE TERRITOIRE A2 – Développer un tourisme affinitaire, vecteur de développement local

	OS 2.2 – promouvoir la diversité et la qualité de la destination auprès des touristes et entreprises OS 2.3 – élargir les ailes de saisons Aménagement d'une aire de camping-cars à Saint-Ambroix Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 3 - Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique Action 3.2 - Améliorer l'accueil touristique Projet 3.2.2 - Aménagement d'une aire d'accueil de camping-car
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation des travaux et aménagements - Ouverture du site - Fréquentation et utilisation (billettique) - Taux d'occupation/durée de séjour
Conséquence sur la fonction de centralité	Localisé en bordure immédiate du centre-ville de Saint-Ambroix ce projet, de par son emplacement et sa dimension touristique et économique, va contribuer directement à conforter ses fonctions de centralité. L'augmentation du nombre de vacanciers et de visiteurs notamment en période estivale va avoir des retombées économiques directes sur les commerces locaux. Ce nouvel équipement permettra de capter tout au long de l'année mais principalement en saison touristique une part importante des flux de vacanciers qui traversent aujourd'hui la commune sans forcément y séjourner. Cela permettra d'allonger la période de fréquentation et d'augmenter le nombre de nuitées sur la commune. Les recettes réalisées par la commune avec cet équipement (8 à 10 euros par emplacement) lui permettront par ailleurs d'engager de nouveaux investissements et projets en faveur de la revitalisation de son centre-ville afin de développer ses fonctions de centralité.
Annexes	**Plan de localisation**

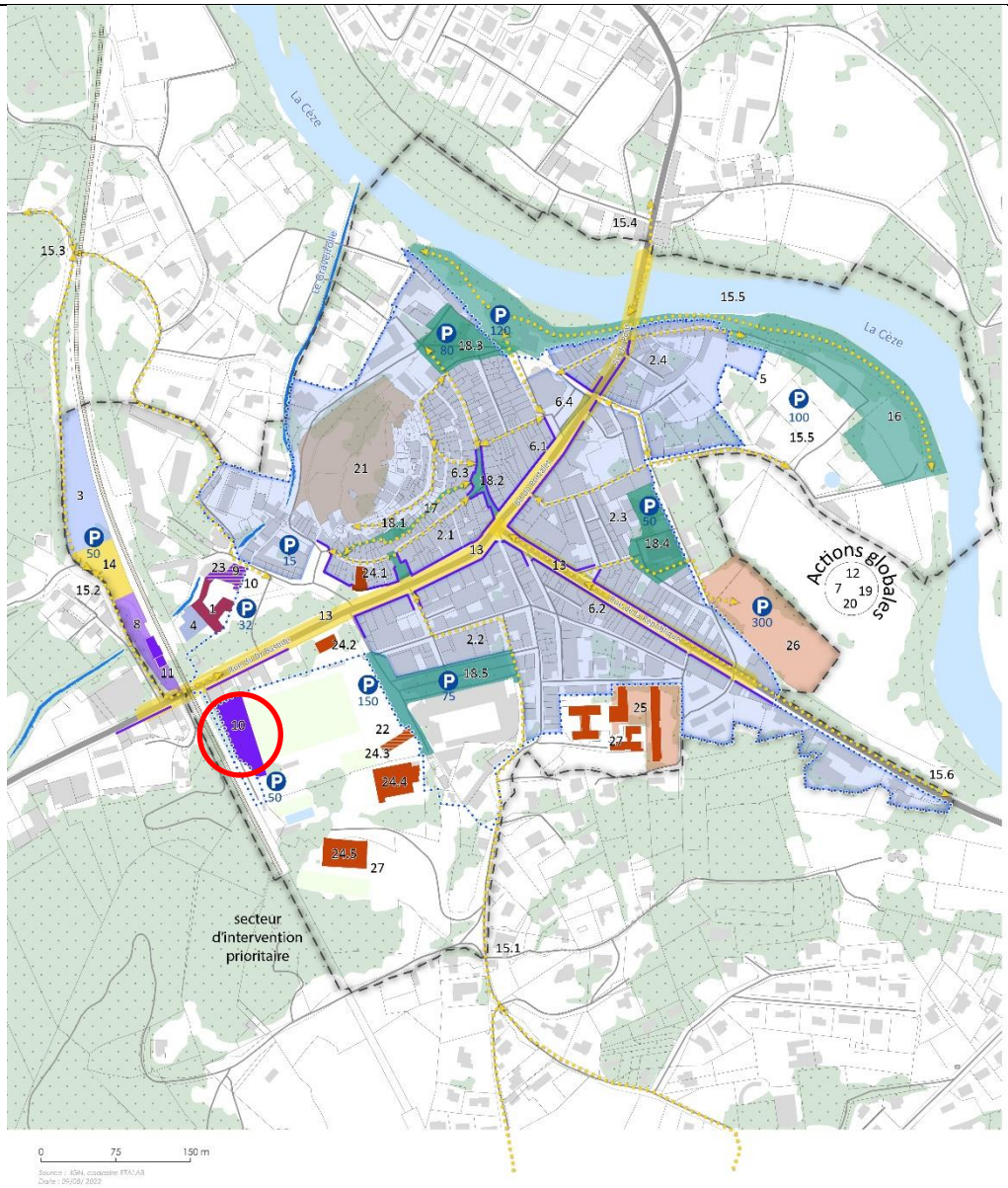
La Cèze
Le Gravenoire
La Cèze
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 12

Etude mobilité

Axe stratégique	**AS 4 : Développer les MOBILITES, l'accessibilité et les connexions**
Action nom	Lancement d'une étude globale sur les mobilités dans le centre-ville
Action n°	12
Statut	**Validée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix
Description de l'action	La commune souhaite réaliser une analyse des mobilités sur son centre-ville afin d'en dégager des enjeux et des objectifs ciblés. Cette étude s'attachera notamment à intégrer la problématique des départementales RD904 et 51 qui traversent et coupent le centre-ville en son milieu. Il s'agira également de mieux appréhender le fonctionnement urbain autour des usages de mobilité afin de concilier les flux de transit des départementales, les flux de destinations vers les équipements, services et commerces. La question de la dépose des enfants par les parents et les transports scolaires est centrale. Enfin, il s'agira d'intégrer dans une approche prospective la création du futur PEM en lien avec la réouverture de la ligne ferrée Alès Bessèges prévue pour 2026. Les évolutions des pratiques de mobilités et du fonctionnement urbain du centre de Saint-Ambroix s'en verront profondément modifiées. Par ailleurs, cette étude et ces réflexions doivent permettre d'alimenter les démarches engagées par le CLSPD qui a identifié la lutte contre les incivilités et les violences routières comme une priorité. Pour cela elle a fait appel au CEREMA dans le cadre spécifique de PVD en tant que partenaire technique du programme. La commune compte sur l'expérience et l'expertise du CEREMA pour lui dresser un portrait des dysfonctionnements et des actions à envisager pour améliorer les déplacements. Ainsi, l'accompagnement proposé comprendra : - une analyse des données de mobilité au regard des données démographiques, - une présentation suivie d'une visite commentée sur des points particuliers, - une réunion avec élus et techniciens pour déterminer les enjeux et l'axe éventuel de travail. Les livrables produits par le CEREMA se matérialiseront autour d'un diaporama contenant une analyse type AFOM et un compte-rendu de la réunion précisant les priorités de la commune. Un approfondissement des éléments identifiés avec le CEREMA peut faire l'objet d'un complément d'étude payant.
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CEREMA, Département, Etat, Région **Partenaire(s) financier(s) :** CEREMA
Dépenses prévisionnel/définitif	Accompagnement du CEREMA via la réalisation d'une prestation gratuite de (5) jours

Plan de financement prévisionnel / définitif	Accompagnement du CEREMA via la réalisation d'une prestation gratuite de 5 jours
Calendrier	- 2023 : étude flash gratuite
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.3 - Hiérarchiser les déplacements à l'échelle locale et favoriser les mobilités douces /alternatives Projet 1.3.5 - Lancement d'une étude globale sur les mobilités dans le centre-ville
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Lancement de l'étude - Réunions de pilotages - Livrables de l'étude
Conséquence sur la fonction de centralité	La problématique des déplacements et de la mobilité est au cœur du projet de revitalisation de Saint-Ambroix. En effet, la présence des deux départementales et les nuisances que cela représente sur la qualité de vie des habitants et des visiteurs sont lourdes de conséquence. L'amélioration de la situation permettrait de limiter les conflits d'usages entre modes de déplacements (piétons et voitures notamment) et donc de réduire les situations dangereuses et accentogènes. Pour être plus attractif et agréable, le centre-ville doit améliorer ses accès notamment en modes actifs en lien avec le PMS. Il doit relever le défi d'une mobilité plus douce et plus apaisée notamment aux abords de ses commerces, de ses équipements et services. Un centre plus calme et plus sécure en termes de mobilité serait le gage d'une meilleure attractivité locale et extérieure. En outre, un fonctionnement urbain amélioré, basé sur des mobilités efficaces et sécures permettra au centre de renouer avec une fréquentation touristique et donc un développement économique riche de nombreuses retombées positives.
Annexes	**Plan de localisation**

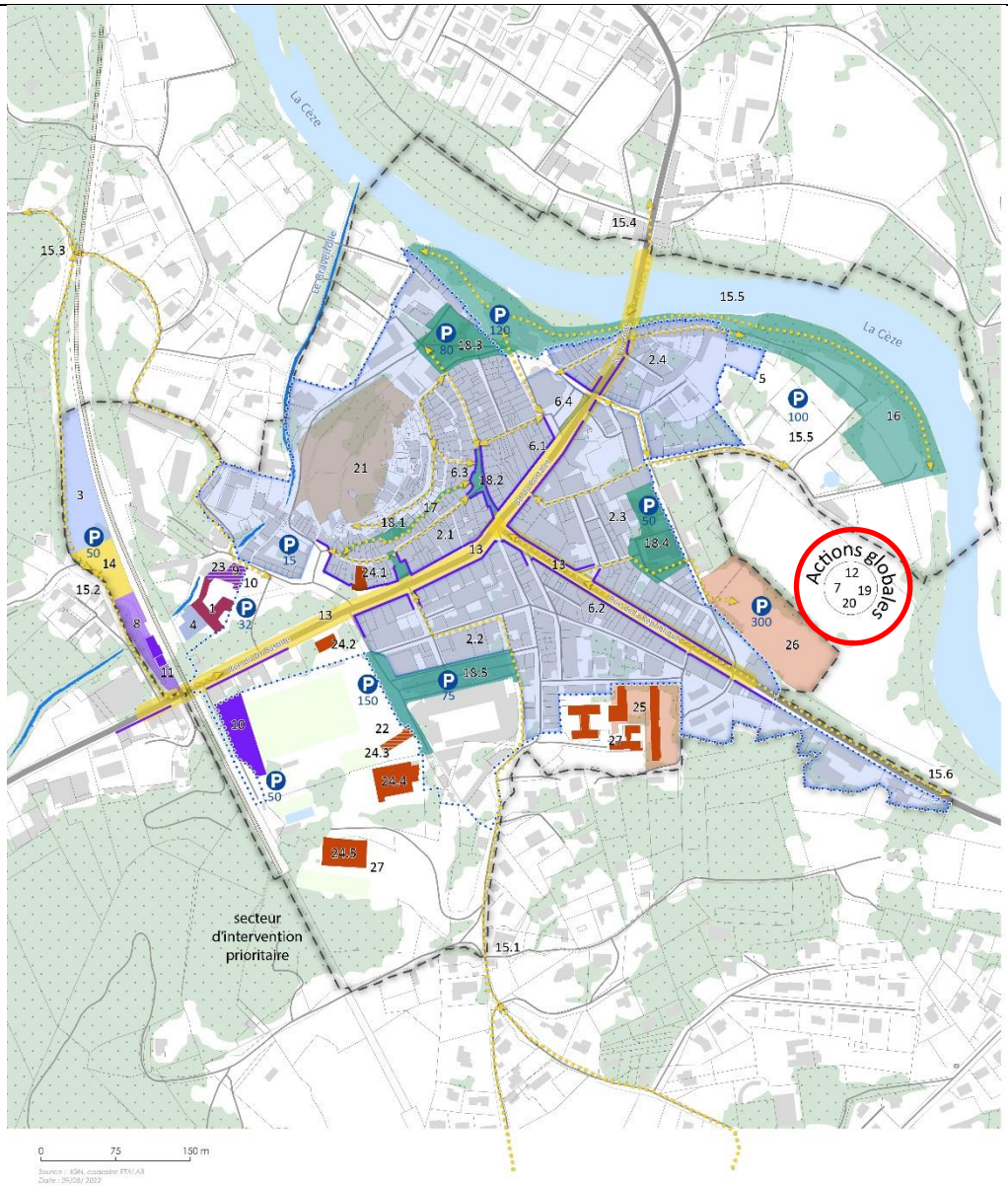
La Cèze
Le Gravenoire
La Cèze
15.3
15.4
15.5
15.5
15.2
15.6
15.1
18.3
18.2
18.1
18.4
18.5
2.4
2.3
2.2
2.1
6.4
6.1
6.3
6.2
21
17
13
13
13
14
8
11
10
10
22
24.1
24.2
24.3
24.4
24.5
27
25
27
26
5
16
3
Actions globales
12
7
19
20
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 14

Pôle d'échanges multimodal (PEM)

Axe stratégique	**AS 4 : Développer les MOBILITES, l'accessibilité et les connexions**
Action nom	Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal sur le quartier de la gare
Action n°	14
Statut	**En projet**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix / Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	La réouverture de la ligne ferrée Alès-Saint-Ambroix-Bessèges est programmée à l'horizon 2026. Dans cette perspective, la Région Occitanie et la SNCF travaillent le montage technique et financier de cette opération. En parallèle de cela, la commune accompagnée par la Communauté de communes de Cèze Cévennes envisage la création d'un Pôle d'échanges Multimodal. Celui-ci viendra compléter la politique de mobilité pour inciter les usagers à réduire leur usage de la voiture individuelle notamment dans leurs déplacements du quotidien et ceux de courte distance. Ce projet viendra s'implanter sur un foncier propriété communale qui accueilli aujourd'hui, du stationnement et 13 quais de car. L'autosolisme représente une part modale de plus de 80% sur la commune. Ce projet prévoit donc de faciliter l'accès et le recours aux modes alternatifs à la voiture en favorisant les transports en commun avec le train et le car, mais aussi les modes actifs comme la marche et le vélo. Ce projet vise à désenclaver le territoire et en particulier la vallée de la Cèze et à l'ouvrir sur Alès, Nîmes et leur bassin de vie et d'emplois. La création de ce PEM vient s'inscrire dans un projet global d'aménagement du quartier de la gare de Saint-Ambroix. Il constitue, avec la réhabilitation de la gare et la création d'un programme de logements, une pièce maîtresse du développement de la commune et du territoire De Cèze Cévennes plus largement. Le PEM prévoit sur 2000m² 10 arceaux vélos, 10 arceaux deux roues motorisées, 2 quais de car, 45 places de stationnements dont : 2 PMR, 3 places avec bornes de rechargement électrique, 2 déposes minute, 2 places co-voiturage
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** ARAC, CEREMA, SMTBA, Gare et connexion, SNCF, SNCF Réseau, Communauté de communes **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Région, Département, Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel estimatif : 590 000,00 € HT (coût total estimé du programme de la Gare 1,4 millions d'euros hors maîtrise d'œuvre et hors promotion immobilière)
Plan de financement prévisionnel	A définir

Calendrier	- 2023 : étude et mission de maîtrise d'œuvre - 2023 – 2026 : travaux (à titre indicatif)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.3 - Hiérarchiser les déplacements à l'échelle locale et favoriser les mobilités douces/alternatives Projet 1.3.2. - Etude pour la création d'un Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) routier
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Réalisation des travaux et aménagements - Ouverture du site - Nombre de modes présents (train/car/voiture/cycle/piéton) - Fréquentation et utilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	La réouverture de la ligne ferroviaire ainsi que la création du PEM lance un signal fort sur la volonté de relancer une dynamique territoriale et locale. La commune de Saint-Ambroix, en bénéficiant de la présence de la voie ferrée ainsi qu'en se dotant d'un équipement multimodal vient assumer et renforcer ses fonctions de centralité. En les réaffirmant, elle réaffirme aussi son statut de ville centre de l'EPCI. Un tel équipement va drainer un nombre important de visiteurs vers le centre-ville de Saint-Ambroix. Actifs, étudiants, retraités, touristes… les profils des bénéficiaires sont multiples. De par sa localisation à moins de 5 min du cœur de ville, le PEM et avec lui le quartier de la Gare, offrent la promesse d'une nouvelle fréquentation. Toutes les fonctions de centralité de la commune et de son centre-ville en seront grandement confortées. La rupture de charge entre deux modes de transport notamment avec la voiture offrira l'occasion aux voyageurs de pratiquer le centre-ville et ses commerces. Le PEM et le train seront un moyen renouvelé de parcourir et découvrir le territoire de Cèze Cévennes au gré des rotations des transports en commun (trains et cars). Le centre-ville sera alors à portée de tous les visiteurs qui flânant en chemin pourront découvrir la richesse patrimoniale de Saint-Ambroix.
Annexes	**Plan de localisation**

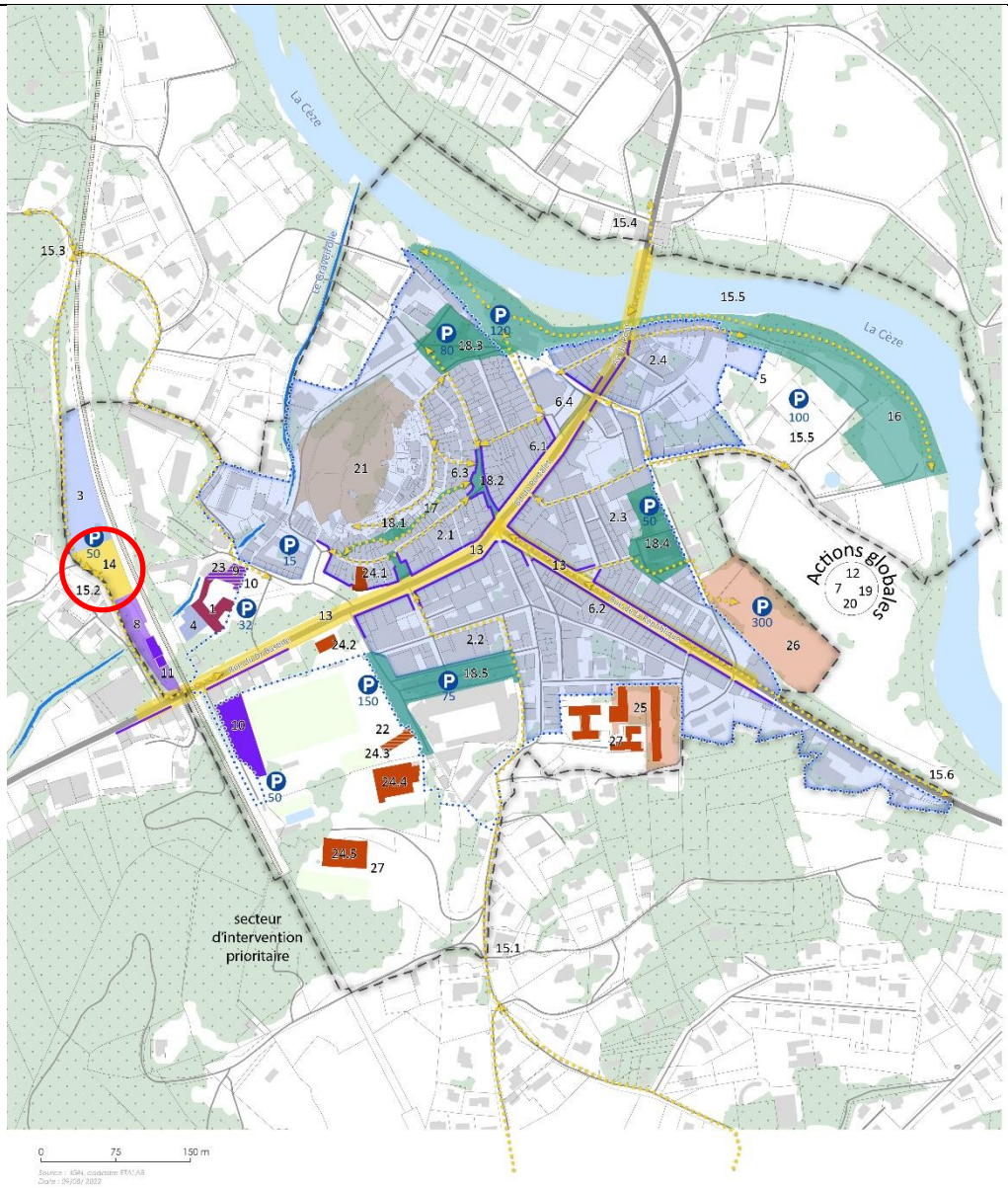
La Cèze
Le Gravenoire
La Cèze
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 17

Rue Soubeyranne

Axe stratégique	**AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant et valorisant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage**
Action nom	Mise en sécurité et requalification de la rue Soubeyranne
Action n°	17
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix
Description de l'action	La commune de Saint-Ambroix souhaite se lancer, au travers de sa labellisation « Bourg centre » et « Petites villes de demain » dans un vaste programme de requalification de son centre historique médiéval, le quartier du Dugas. Aussi, des interventions systémiques en profondeur sur ce site emblématique de la ville sont nécessaires. De nombreuses contraintes et menaces rendent le quartier du Dugas précaire voire dangereux pour ses habitants et pour les visiteurs qui le fréquentent. Une attention particulière accompagnée d'interventions spécifiques devront être menées au niveau notamment de la stabilité de certaines constructions, de l'amélioration de l'habitat en termes de vacance, de performance thermique, de salubrité, de luminosité, de restauration des façades… Le mur de soutènement de la rue Soubeyranne et la rue elle-même en sont une illustration et représentent le point de départ que pourrait être la reconquête architecturale, urbaine et paysagère du quartier du Dugas en lien direct avec la requalification de la place Asslar située en son centre. Cet édifice bâti en pierres maçonnées a montré des signes plus qu'inquiétants de fragilité, détaillés dans un rapport d'expertise réalisé en 2021. Des travaux de stabilisation provisoire ont été réalisés en urgence afin de limiter les risques d'affaissement et d'effondrement du mur. La neutralisation de la rue empêchant toute circulation ainsi qu'une partie du centre ancien a donc été indispensable pour sécuriser le site et prévenir tout accident. La présence de caves directement sous de la rue Soubeyranne engendre des désordres structurels importants sur cette voie qui menace par endroit de s'affaisser. De lourds travaux sont nécessaires avant de la rouvrir à la circulation afin de garantir la sécurité des usagers. Outre les désagréments quotidiens occasionnés en termes de gènes et de nuisances, cela pénalise fortement l'image touristique de ce secteur à haute valeur patrimoniale. Par ailleurs, la situation reste préoccupante vis-à-vis de la sécurité physique des personnes et des biens présents dans ce quartier. Au-delà de la stabilité de cet ouvrage et de la rue (chaussée et fondations), il en va de la pérennité des constructions alentours. Ces constructions historiques sont occupées

<table>
<tr><td></td><td>pour la plupart à titre de résidence principale par des familles pratiquant au quotidien le centre ancien et les abords de ce secteur à risque.
Le projet prévoit 2 tranches de travaux. La première se concentre sur la mise en sécurité des personnes et des biens. La seconde sur l'embellissement et l'aménagement de la place. Les interventions prévoient donc la déconstruction de la partie du mur la plus endommagée afin de la rebâtir suivant les normes de sécurité nécessaires. Le reste du mur sera conforté par la mise en place de micropieux et de berlinoises. La cave troglodyte sera comblée et condamnée en accord avec les propriétaires. Dans un deuxième temps, la chaussée sera reprise et le mur de soutènement rénové, habillé en pierre naturelles. La place Asslar en contre-haut pourra être réaménagée et rouverte au public ainsi que la rue Soubeyranne.
Les objectifs et les enjeux de l'action sont :
- Une mise en sécurité des personnes et des biens au droit de la rue Soubeyranne menaçant aujourd'hui de s'effondrer (cave troglodyte instable)
- La réouverture du site aux habitants, riverains, usagers et touristes fréquentant ce site historique
- L'amélioration du cadre de vie par la requalification et l'embellissement des espaces publics du centre ancien
- Pacifier et sécuriser les mobilités le long de la rue Soubeyranne en contre bas du mur de soutènement fragilisé qui menace de s'effondrer sur la rue
- La valorisation patrimoniale du centre ancien médiéval de Saint-Ambroix en vue de sa promotion résidentielle, culturelle et touristique
- Le développement de nouvelles aménités urbaines et paysagères à destination des habitants du quartier et de ses visiteurs</td></tr>
<tr><td>Partenaires</td><td>Partenaire(s) technique(s) : CAUE, BET GEPRAL, BET PYRAMIDE
Partenaire(s) financier(s) : Etat</td></tr>
<tr><td>Dépenses prévisionnel/définitif</td><td>Le coût du projet prévoit 294 000 € de travaux HT.
ƒ <u>Tranche fonctionnelle n°1 2022 :</u>
<table>
<tr><th colspan="2">DEPENSES</th><th colspan="2">RECETTES</th></tr>
<tr><th>Libellés</th><th>Montant HT</th><th>Libellés</th><th>Montant</th></tr>
<tr><td>Installation de chantier</td><td>11 000,00</td><td>Subv° ETAT sollicitée (40%)</td><td>90 600,00</td></tr>
<tr><td>Travaux préparatoires</td><td>5 500,00</td><td>Emprunt commune (60%)</td><td>135 900,00</td></tr>
<tr><td>Moyens de Levage</td><td>26 000,00</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Comblement de la cave troglodyte</td><td>16 000,00</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Confortement du mur</td><td>168 000,00</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>TOTAL HT</td><td>226 500,00</td><td>TOTAL</td><td>226 500,00</td></tr>
</table></td></tr>
</table>

<table>
<tr><td></td><td>

ƒ Tranche fonctionnelle n°2 2023 :

<table>
<tr><th colspan="2">DEPENSES</th><th colspan="2">RECETTES</th></tr>
<tr><th>Libellés</th><th>Montant HT</th><th>Libellés</th><th>Montant</th></tr>
<tr><td>Aménagement de la place</td><td>67 500,00</td><td>Subv° ETAT sollicitée (40%)</td><td>27 000,00</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td>Emprunt commune (60%)</td><td>40 500,00</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>TOTAL HT</td><td>67 500,00</td><td>TOTAL</td><td>67 500,00</td></tr>
<tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
</table>

</td></tr>
<tr><td>Plan de financement prévisionnel / définitif</td><td>Cofinanceur 1 COMMUNE Emprunt
montant HT € 176 400,00 euros
pourcentage 60%
statut (emprunt déposé)

Cofinanceur 2 ETAT (DSIL)
montant HT € 117 600,00 euros
pourcentage 40%
statut (subvention notifiée)</td></tr>
<tr><td>Calendrier</td><td>- 2021 : étude préliminaires
- 2022 : maîtrise d’œuvre + préparation DCE marché
- 2023 : travaux</td></tr>
<tr><td>Lien autres programmes et contrats territorialisés</td><td>Cette action est également inscrite dans le CRRTE comme action prioritaire pour la commune de Saint-Ambroix.

AXE STRUCTURANT DU PROJET DE TERRITOIRE
A4 – Créer des conditions d’accueil propices à l’implantation des personnes et d’activités au sein du territoire
A4.3 – Requalifier le patrimoine bâti pour accueillir de nouveaux habitants et entreprises

Cette action est identifiée dans le dispositif régional Bourgs-Centres Occitanie
AXE 3 - Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique
Action 3.1 - Valoriser le patrimoine naturel et bâti du bourg-centre
Projet 3.1.4 - Mise en sécurité et requalification de la rue Soubeyranne</td></tr>
<tr><td>Indicateurs de suivi et d’évaluation</td><td>- Lancement des travaux
- Réception des travaux terminés
- Suppression des butonnages (mise en sécurité)
- Suppression des désordres structurels sur la rue et le mur de soutènement
- Réouverture du site au public</td></tr>
<tr><td>Conséquence sur la fonction de centralité</td><td>Les impacts attendus par cette opération sont multiples. Il concerne notamment la possibilité d’initier un vaste programme de requalification, sécurisation et d’embellissement du centre ancien, avec un travail spécifique sur l’amélioration de l’habitat et la sécurisation des mobilités en particulier des mobilités actives. Cette dynamique de projet, renvoie à une volonté forte de réinvestir le centre ancien dégradé afin d’impulser un changement d’image et d’usage au travers d’une démarche qui dépassera un réaménagement urbain classique.</td></tr>
</table>

	En effet, la place Asslar, aujourd'hui menacée et inaccessible, a été ainsi nommée en hommage au jumelage de la Ville de Saint-Ambroix avec la commune Allemande d'Asslar. Cette place publique illustre le rapprochement des deux communes pour célébrer et renforcer les liens Franco-Allemand. Le fait de débuter par l'aménagement de cette place hautement symbolique permet d'envoyer un signal fort d'un point de vue culturel et historique qui dépasse le simple cadre d'une requalification architecturale, urbaine et paysagère qui n'en reste pas moins urgente et nécessaire. Sécuriser les voies, sentes, ruelles et placette est fondamental afin de permettre de pratiquer le site au quotidien par les habitants mais aussi de le rendre sûr et accessible aux visiteurs extérieurs. La dynamique économique s'en verra améliorée notamment à destination de la fréquentation touristique, de l'implantation de commerces de bouches, de boutiques d'artisanat d'art, vente de produits régionaux… Aujourd'hui le centre historique qui n'est pas mis en valeur est assez peu fréquenté par les touristes et les Saint-Ambroisiens n'y habitant pas. Demain la requalification de tout ce cœur patrimonial sera l'occasion de le réinvestir et d'y venir avec envie (flânerie, commerce, restaurants, histoire…).
Annexes	**Plan de localisation**

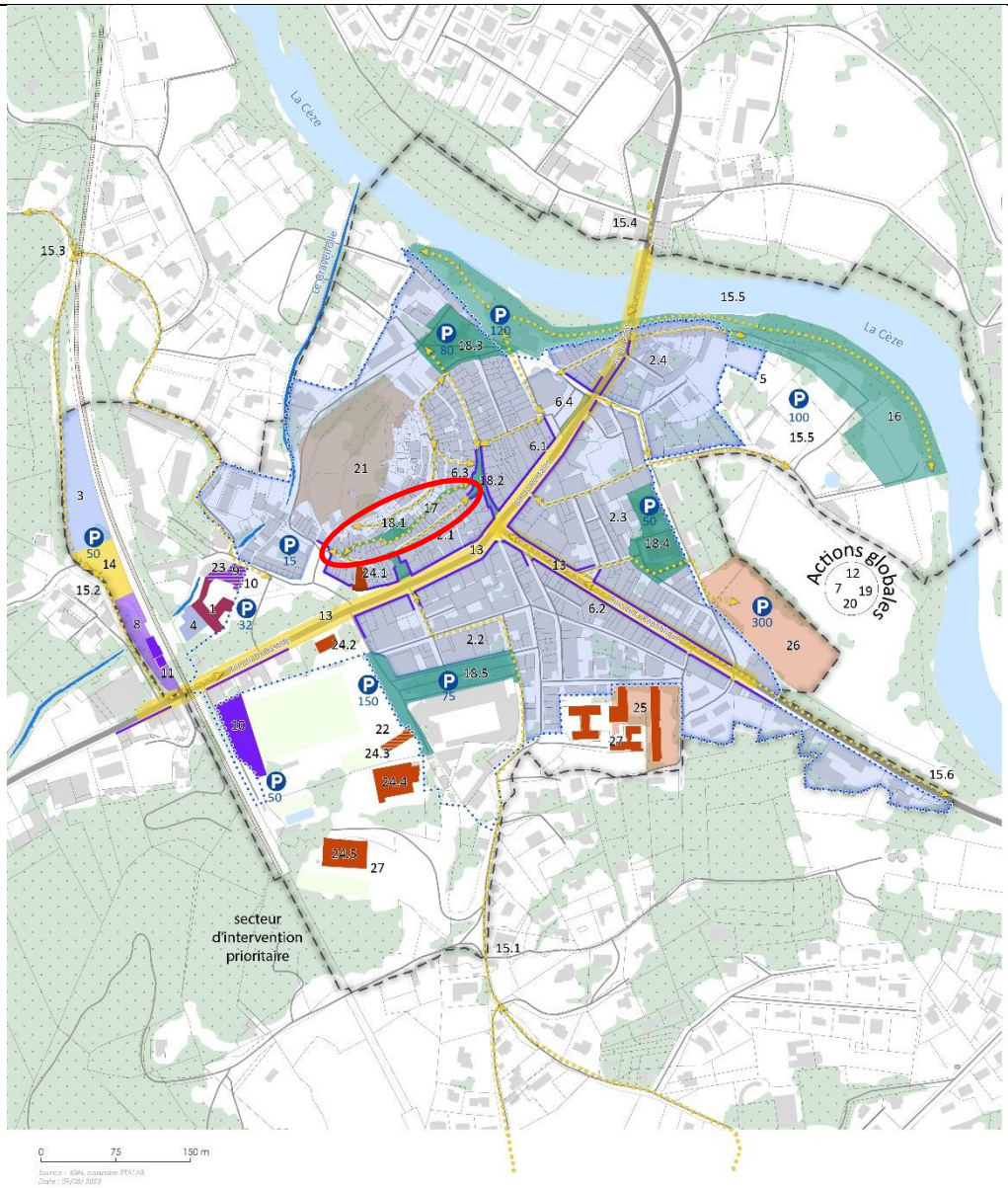
La Cèze
Le Graveirolle
La Cèze
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 19

Contrat de sécurité avec la Gendarmerie

Axe stratégique	**AS 5 : Améliorer le CADRE DE VIE en révélant et valorisant les formes urbaines, les espaces publics et le paysage**
Action nom	Mise en place un contrat de sécurité avec la Gendarmerie
Action n°	19
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix
Description de l'action	Pour #RépondrePrésent, pour la population, par le gendarme, la gendarmerie a lancé son plan stratégique « GEND 20.24 » sous l'autorité du ministre de l'Intérieur, afin de « mieux protéger par une offre de protection sur mesure ». Grâce à ces contrats sécurité, les communes du programme Petites Villes de Demain peuvent organiser la sécurité sur leur territoire en consolidant leur lien entre les forces de la Gendarmerie, la police municipale et la population. Ces contrats s'intègrent dans une offre de services « sur mesure » adaptée aux besoins de la commune signataire et accompagnent les élus, dans la contractualisation de l'offre en s'adaptant aux besoins spécifique de leur territoire. Cette action a pour objectifs principaux : - Améliorer la sécurité du quotidien pour une meilleure qualité de vie au sein de votre territoire - Engager la commune dans une " sécurité dès la conception " - Favoriser l'implication des acteurs locaux dans la sécurité de leur territoire Concrètement, il s'agit d'appuyer la démarche de développement territorial par la signature d'un contrat de sécurité déclinant localement l'ensemble de l'offre de protection de la gendarmerie, incluant : - une relation avec les élus et la population construite sur le principe de la redevabilité, à travers par exemple le dispositif de consultation et d'amélioration du service (DCAS) ou d'autres dispositifs visant à recueillir et mesurer la satisfaction des usagers ; - le renforcement de la fonction contact en réponse aux sollicitations ; - la réponse aux enjeux spécifiques des territoires ; - la réponse aux enjeux de la sécurité des mobilités et des nouvelles frontières de la sécurité (protection de l'environnement et biosécurité, protection de la réputation et lutte contre le cyber-harcèlement, protection des données) ; - la prévention augmentée, sur un éventail complet : cyber sécurité + sûreté (prévention technique de la malveillance / vidéo protection) + intelligence économique au profit des entreprises ; - la prévention et la sécurité scolaires.

	Parallèlement, les communes bénéficiant de cette offre disposent de leviers d'amplification en intégrant les enjeux de sécurité dans les processus de développement de toute nature, à travers une " sécurité dès la conception " passant par :
	- l'association des forces de sécurité aux grands projets d'urbanisme et d'aménagement par des diagnostics de rénovation urbaine associant le groupement de gendarmerie local ;
	- la rénovation immobilière de l'infrastructure gendarmerie sous l'angle de :
	  - La transition écologique : rénovation thermique, autonomie énergétique, bornes de recharge électriques, ... ;
	  - L'amélioration du service : conditions d'accueil du public, sécurité des emprises et protection des gendarmes et familles, obligations d'accessibilités (PMR,...), etc. ;
	- une participation à l'adaptation de l'offre de service aux enjeux du territoire : locaux de permanence "hors les murs" pour les gendarmes, soutien à la participation de la gendarmerie aux France Services ;
	- le développement des technologies et le soutien au développement des territoires intelligents et de confiance.

Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** Police Municipale de Saint-Ambroix, Gendarmerie Nationale **Partenaire(s) financier(s) :** sans objet
Dépenses prévisionnel/définitif	Pas d'engagement financier
Plan de financement prévisionnel / définitif	Sans objet
Calendrier	- 2023 : signature du contrat - 2023 – 2026 : durée de validité du contrat (3 ans)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Signature du contrat - Réunion annuelle pour dresser le bilan de la mise en œuvre - Evolution des indicateurs de suivi de l'insécurité et de prévention/sensibilisation
Conséquence sur la fonction de centralité	La commune de Saint-Ambroix, en plus d'être la commune centre de la Communauté de communes de Cèze Cévennes constitue un vrai pôle de centralité et de services pour de nombreux villages au-delà des limites de l'EPCI. Parmi les déterminants qui définissent ses fonctions de centralité, il y a la présence d'une Brigade Territoriale de Gendarmerie. Il est important pour la commune et ses fonctions de centralité de pouvoir conforter la présence de ce service en tant qu'équipement structurant au service de la population. Pour cela, il est naturel de nouer un partenariat étroit entre la commune (élus et Police Municipale) et la Gendarmerie via ce contrat de sécurité. Par ailleurs, renforcer les liens et la présence des services de Gendarmerie sur le territoire communal et en centre-ville, avec la police municipale, permet d'œuvrer pour une amélioration de la sécurité au quotidien et du cadre de vie.

Annexes	**Plan de localisation** 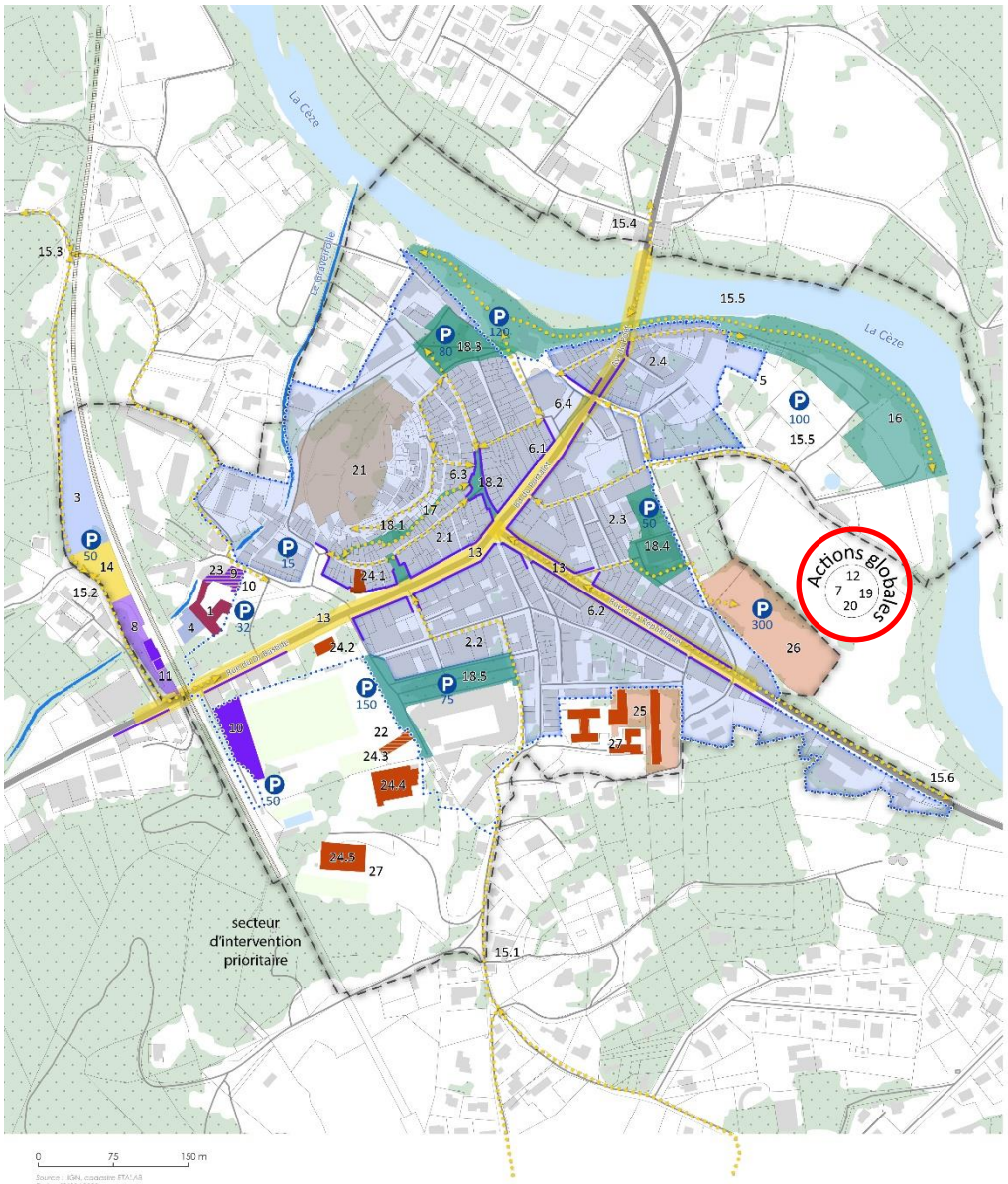

FICHE ACTION N° STA 26

Ombrières photovoltaïques

Axe stratégique	**AS 7 transversal : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique) numérique et la résilience des territoire**
Action nom	Installation d'ombrières phovoltaïques sur le parking Guiraud
Action n°	26
Statut	**En projet**
Niveau de priorité	**Médian**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix/opérateur privé
Description de l'action	La commune dispose d'un terrain de 33 301 m² en bordure de la Cèze, cours d'eau important sur le secteur et soumis aux dispositions du PPRi. Le site se trouve près du centre de la ville. Sa proximité permettra aux nombreux touristes de disposer de parkings couverts en toutes saisons et plus particulièrement en été. Mais à cela s'ajoute la volonté de la commune de mettre à disposition des touristes des prises électriques de rechargement des véhicules pour un proche avenir. La production d'énergie par panneaux photovoltaïques, respectueuse de l'environnement et décarbonnée, par opposition aux ressources fossiles, devra permettre d'éviter chaque année le rejet dans l'atmosphère de plusieurs tonnes de CO2. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, d'août 2015, fixe à 32%. En exploitant une ressource naturelle, abondante et inépuisable, face à une demande croissante d'énergie, le projet s'inscrira dans ces objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables. La réalisation de ce parking se déroule en plusieurs étapes : - Une première phase de faisabilité et de conception, comprenant la sécurisation de l'assiette foncière concernée par le projet, nécessite une étude d'impact, l'obtention des autorisations environnementales et l'enquête publique qui en suivra, sauf à ce que la future Loi énergétique prochainement en débat à l'Assemblée Nationale vienne à modifier ces dispositions. L'attention est portée sur ce point pour répondre aux obligations réglementaires au moment de l'instruction de cette phase. Cette phase se conclut par la définition de l'implantation finale du projet la plus adéquate au regard des enjeux présents sur la zone, la rédaction des « impacts et mesures » sur la base de l'implantation choisie et le dépôt des demandes d'autorisations administratives et d'exploiter (permis de construire...). - Une seconde phase d'instruction du dossier, en concertation avec les services de l'Etat, afin de vérifier la qualité du projet proposé sur les plans technique, juridique et réglementaire afin obtenir l'arrêté préfectoral de validation du projet. - Une troisième phase de construction et d'exploitation, jusque et y compris l'éventuel démantèlement du Parc conformément aux textes légaux et réglementaires applicables à ce jour.

Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** ADEME, SMEG, EDF, DMConsultant **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Région (AREC), Département, SMEG, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel estimatif des études : 11 150,00 € HT Coût des travaux à estimer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- 2022 - 2023 : études et mission de maîtrise d'œuvre - 2023 - 2027 : travaux (à titre indicatif)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 3 - Embellir et miser sur le cadre de vie et le potentiel touristique Action 3.2 - Améliorer l'accueil touristique Projet 3.2.3 - Installation d'ombrières phovoltaïques sur le parking Guiraud
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Implantation des ombrières - Production d'énergie renouvelable solaire - Installation de bornes de rechargement électrique - Fréquentation du site (taux d'occupation stationnement)
Conséquence sur la fonction de centralité	Avec cette action Saint-Ambroix se positionne comme une commune soucieuse de son impact écologique et de sa consommation d'énergie. Ce projet de par son envergure renforce la dimension écologique et centrale de Saint-Ambroix dans son territoire. De plus, le confort et la proximité de stationnement sont des éléments déterminants pour attirer et retenir sur le centre-ville les visiteurs. Cette commodité profitera également aux résidents qui utilisent ces parkings. Cela favorisera le stationnement sur ce secteur (à 250m du cœur de veille) notamment en période estivale et soulagera ainsi le centre-ville de la présence importante de véhicules stationnés et circulant. La dynamique commerciale du centre-ville s'en verra renforcée ainsi que la fréquentation lors des grands évènements et des animations. Cette installation bénéficiera également à accroitre l'attractivité résidentielle du centre-ville en offrant une solution de stationnement de qualité pour les habitants. Renforcer le centre-ville dans ses fonctions commerciale et résidentielle œuvre de fait pour un renforcement des fonctions de centralité.
Annexes	**Plan de localisation**

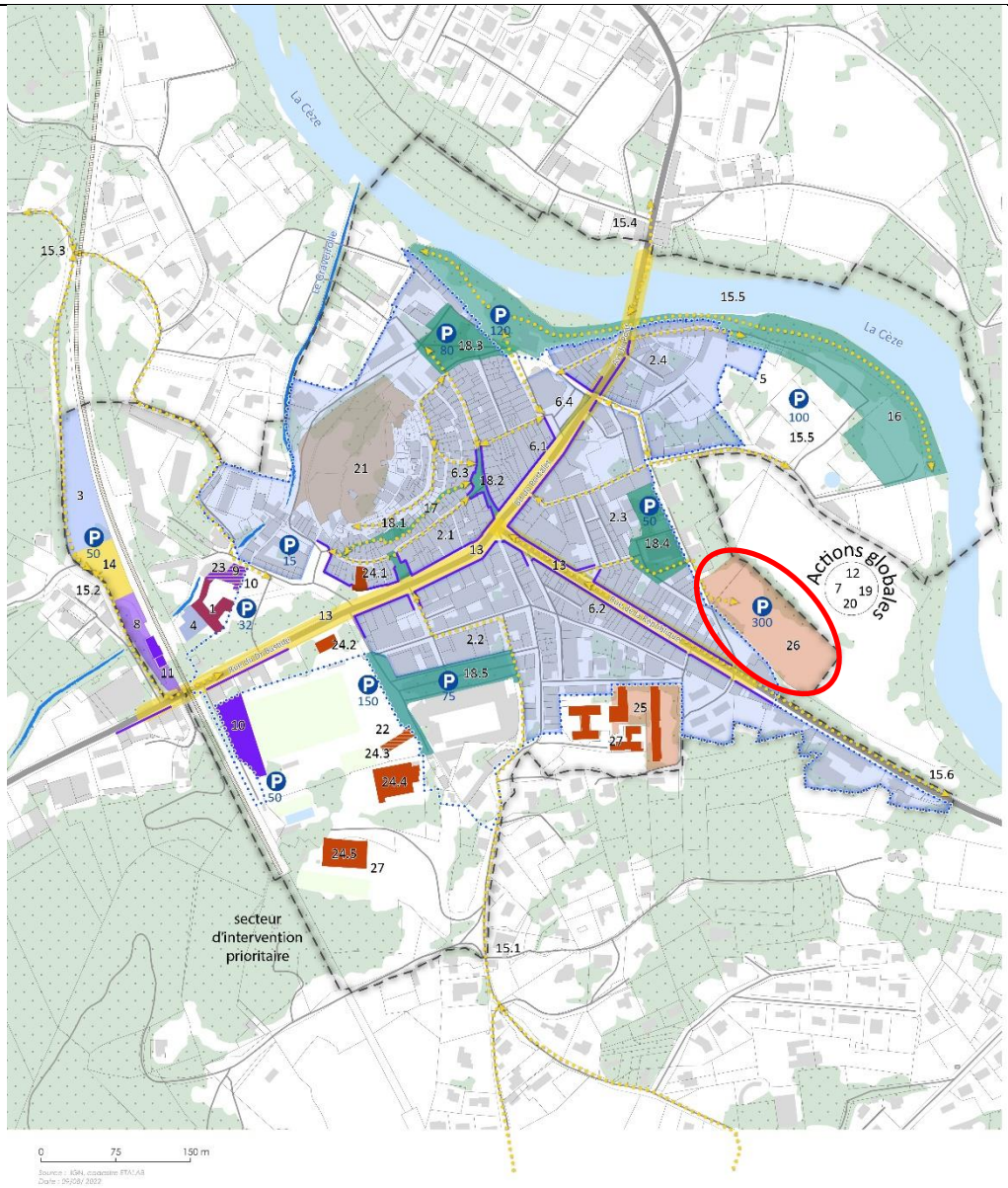
La Cèze
Le Gravenoire
La Cèze
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 27

Panneaux photovoltaïques

Axe stratégique	**AS 7 transversal : Œuvrer pour la TRANSITION ENVIRONNEMENTALE (énergétique et écologique) numérique et la résilience des territoire**
Action nom	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture : halles des sports, écoles, centre technique municipal (hors secteur d'intervention ORT)
Action n°	27
Statut	**En projet**
Niveau de priorité	**Médian**
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Ambroix/opérateur privé
Description de l'action	Dans le cadre d'une réflexion globale la commune s'engage en faveur des objectifs de la COP 21 à Paris en décembre 2015 en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. Cette démarche environnementale, sans être une obligation pour chaque territoire, peut déboucher sur des initiatives fortes en termes de réduction de CO2 et de production d'énergies non polluantes et renouvelables. C'est en ce sens que la commune souhaite s'inscrire dans les objectifs nationaux et régionaux en mettant en œuvre les mesures permettant de répondre aux nouvelles dispositions pour la croissance verte et ainsi réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030. En cela cette démarche s'intègre dans la stratégie énergétique de la Région Occitanie dont l'ambition est de faire de son territoire une « Région à Energie Positive » à l'horizon 2050. La commune dispose de toitures mobilisables sur les écoles maternelles et élémentaires du groupe scolaire Florian, de la Halle des Sports et du centre technique municipal. Les deux premiers sites se trouvent au centre de la ville dans le secteur d'intervention prioritaire. Au même titre que les ombrières installées sur le parking Guiraud, la production d'énergie par panneaux photovoltaïques, respectueuse de l'environnement et décarbonnée, par opposition aux ressources fossiles, devra permettre d'éviter chaque année le rejet dans l'atmosphère de plusieurs tonnes de CO2. La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, d'août 2015, fixe à 32%. En exploitant une ressource naturelle, abondante et inépuisable, face à une demande croissante d'énergie, le projet s'inscrira dans ces objectifs nationaux et régionaux en matière d'énergies renouvelables. La réalisation de ce projet se déroule en plusieurs étapes : - Une première phase de faisabilité et de conception du projet - Une seconde phase d'instruction du dossier, en concertation avec les services de l'Etat, afin de vérifier la qualité du projet proposé sur les plans technique, juridique et réglementaire afin obtenir le permis de construire - Une troisième phase de construction et d'exploitation, jusque et y compris l'éventuel démantèlement conformément aux textes légaux et réglementaires applicables à ce jour.

Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** ADEME, SMEG, EDF, DMConsultant **Partenaire(s) financier(s) potentiel(s) :** Etat, Région (AREC), Département, SMEG, ADEME
Dépenses prévisionnel/définitif	Montant prévisionnel estimatif des études : 11 150,00 € HT Coût des travaux à estimer
Plan de financement prévisionnel / définitif	A définir
Calendrier	- 2023 : étude et mission de maîtrise d'œuvre - 2023 – 2027 : travaux (à titre indicatif)
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est identifiée dans le dispositif régional **Bourgs-Centres Occitanie** AXE 1 - Conforter les fonctions de centralité du bourg, centre d'un bassin de vie Action 1.2 - Maintenir et développer l'offre de services à la population Projet 1.2.7 - Installation de panneaux photovoltaïques en toiture d'équipements
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Implantation des panneaux en toiture - Production d'énergie renouvelable solaire
Conséquence sur la fonction de centralité	Il sera question de produire une énergie renouvelable, locale, citoyenne et participative, à destination prioritaire du territoire, des habitants et des activités locales. De plus, la commune vise par cette action améliorer la qualité de fonctionnement de ses équipements en utilisant tout ou partie de l'énergie produite pour assurer le confort d'usage des bâtiments. Une intervention sur l'amélioration de l'isolation thermique pourra être organisée. L'entretien et la modernisation de son parc d'équipements assurera à Saint-Ambroix une bonne fréquentation à la commune et à son centre-ville. La présence d'équipements structurants et rayonnants vient renforcer son statut de centralité pour l'EPCI et son bassin de vie.
Annexes	**Plan de localisation**

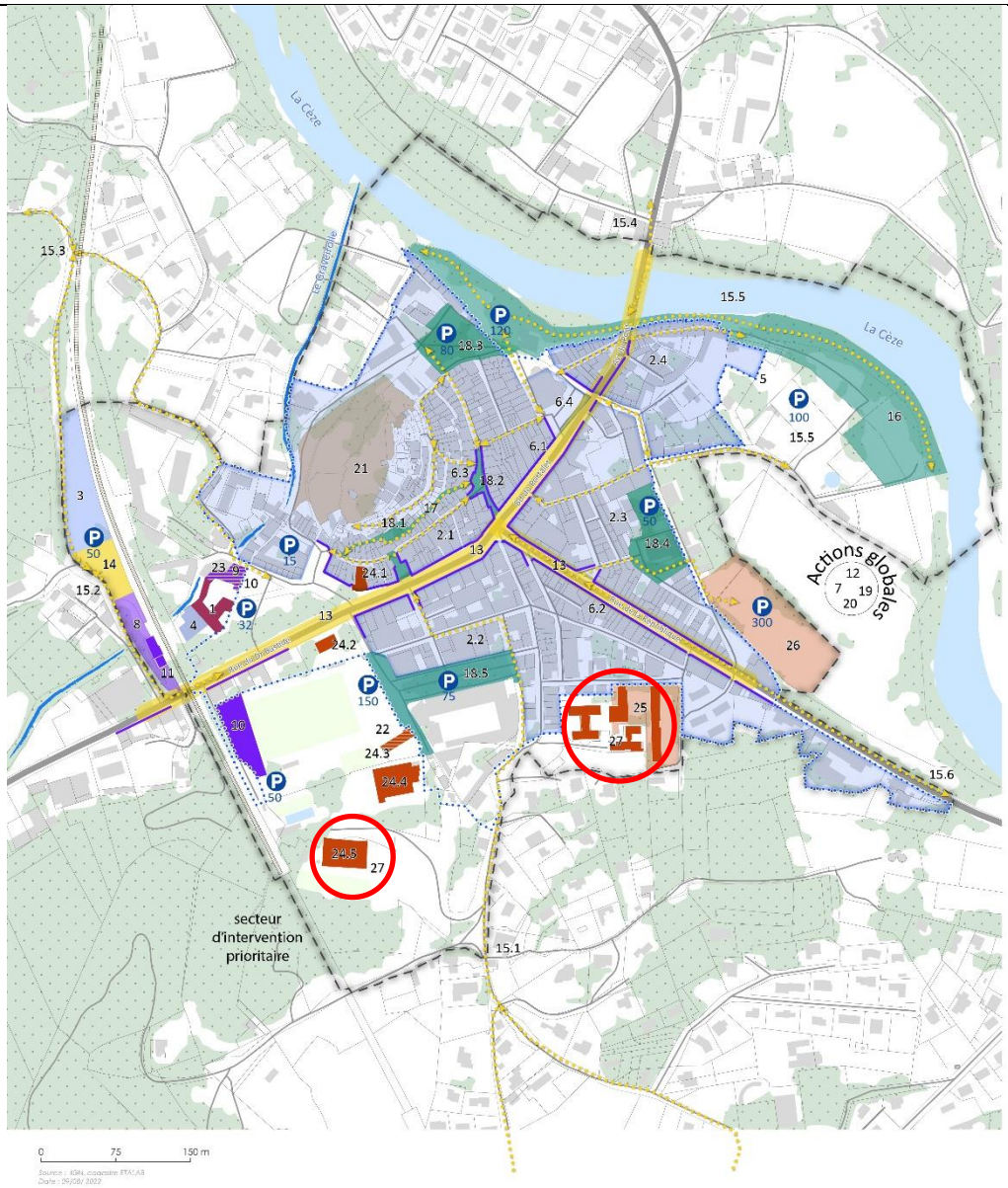
La Cèze
Le Gravenoire
La Cèze
Actions globales
secteur
d'intervention
prioritaire
0
75
150 m

FICHE ACTION N° STA 28

Assistance à management de projet (AMP)

Axe stratégique	**TOUS**
Action nom	Assistance à management de projet (AMP)
Action n°	28
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Dans le cadre de l'élaboration de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), la Communauté de communes De Cèze Cévennes et les Communes lauréates PVD de Saint-Ambroix et Barjac ont bénéficié d'une mission d'accompagnement spécifique. L'enjeu est d'apporter un conseil ciblé au chef de projet PVD tout au long de la production de l'ORT jusqu'à sa signature voire jusqu'à sa mise en œuvre après signature. Cet accompagnement se décline de la manière suivante : - Accompagnement à la production des supports de présentation des réunions - Comptes-rendus des réunions - Accompagnement au rétroplanning - Aide à l'élaboration du diagnostic PVD - Pré-chiffrage estimatif étude pré-opérationnelle habitat - Apports cartographiques - Aide à la hiérarchisation des enjeux - Préparation et coanimation d'ateliers - Analyse outils ORT // actions visées ORT - Points d'étapes organisationnels - Outils complémentaires PLU // actions ORT - Relecture des différentes pièces de l'ORT - Accompagnement après signature de l'ORT (sous réserve du nombre de jours restants)
Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CITADIA Conseil **Partenaire(s) financier(s) :** Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût de l'accompagnement AMP est de 45 000 € HT.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **BANQUE DES TERRITOIRES** montant HT € 45 000,00 euros pourcentage 100% statut (notifiée)

Calendrier	- 2021-2023 : accompagnement aux missions du chef de projet pour la rédaction de l'ORT
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Appui aux actions et missions du chef de projet - Relecture, conseils, production de documents supports, préparation et animation d'atelier… - Aide à la rédaction des documents PVD ORT notamment
Conséquence sur la fonction de centralité	L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité des communes lauréates et plus largement de la Communauté de communes De Cèze Cévennes. L'accompagnement du chef de projet et des collectivités, par cette mission d'AMP vient apporter une aide sur la réflexion et l'élaboration d'une ORT de qualité. Celle-ci permettra de tendre vers un projet de revitalisation plus efficient et donc de renforcer dans la globalité les fonctions de centralité des communes lauréates. Une approche multiscalaire et transversale assure cohérence et lisibilité dans les projets de revitalisation. Cette approche partenariale a également pour vocation d'assurer une mise en œuvre des actions de l'ORT la plus efficiente possible. En effet, grâce au regard croisé du chef de projet PVD et celui de l'AMP, les actions visées par les communes sont confrontées au réalités opérationnelles du territoire.
Annexes	*Sans objet*

FICHE ACTION N° STA 29

Plateforme PURPOZ

Axe stratégique	**TOUS**
Action nom	Outil numérique de consultation et de concertation : PURPOZ
Action n°	29
Statut	**Engagée**
Niveau de priorité	**Fort**
Maître d'ouvrage	Communauté de communes De Cèze Cévennes
Description de l'action	Dans le cadre d'un partenariat conclu entre Cap Collectif et la Banque des territoires à l'occasion du déploiement du programme Petites Villes de Demain, la Communauté de communes De Cèze Cévennes et les Communes lauréates PVD de Saint-Ambroix et Barjac ont bénéficié d'un abonnement premium à PURPOZ. « Purpoz – Associer les habitants aux projets » est un accès gratuit pendant un an à une série d'applications numériques permettant de mener des démarches de participation citoyenne sur les territoires. Une dizaine de fonctionnalités (pétition, appel à projet, budget participatif, questionnaire, etc.) sont disponibles via la plateforme pour lancer des consultations et faire participer la population dans la conception des projets et les réflexions menées au sein des collectivités. Parmi ces fonctionnalités, celle pour la réalisation de questionnaire a été utilisé. Elle, a permis de lancer une grande enquête citoyenne auprès de la population et des visiteurs des centres-villes de Saint-Ambroix et de Barjac. Cette enquête s'est déroulée sur 3 mois de juillet à septembre 2022. Elle a permis de recueillir l'avis de près de 300 personnes. Afin de toucher un maximum de personnes le parti pris a été de mener en parallèle cette enquête via des supports papiers (disponibles en Mairie, au relais emplois et à l'office du tourisme) et via une plateforme internet spécifiquement mise en œuvre par le programme PVD. Des permanences les jours de marché ont été réalisées. On peut noter la forte participation via la plate-forme PURPOZ avec plus de 3/4 des réponses saisies directement sur internet. Le questionnaire demandait entre autres aux personnes de se positionner sur différentes thématiques et sujets comme notamment : leur lieu de résidence, leurs habitudes d'achat, leur fréquentation du centre-ville, leur appréciation des centres-villes, leur dynamisme et attractivité, etc. Cette enquête a également été l'occasion de consulter les personnes avec une votation pour classer à leurs yeux, les principales priorités que devraient poursuivre les communes dans leur développement. Un traitement des données important a été réalisé avec l'aide notamment de PURPOZ. Les résultats de l'enquête sont consultables en ligne sur le site de la Communauté de communes De Cèze Cévennes via le lien suivant : Résultats des enquêtes sur Barjac et St-Ambroix

Partenaires	**Partenaire(s) technique(s) :** CAP COLLECTIF **Partenaire(s) financier(s) :** Banque des territoires
Dépenses prévisionnel/définitif	Le coût de l'accompagnement est de 2 388 € HT soit l'équivalent d'un abonnement premium de 199€ HT/ mois.
Plan de financement prévisionnel / définitif	Cofinanceur 1 **BANQUE DES TERRITOIRES** montant HT € 2 388,00 euros pourcentage 100% statut (notifiée)
Calendrier	- 2022-2023 : accès illimité au 10 fonctionnalité de PURPOZ
Lien autres programmes et contrats territorialisés	Cette action est spécifique à PVD.
Indicateurs de suivi et d'évaluation	- Utilisation de PURPOZ - Réalisation de l'enquête sur Saint-Ambroix et Barjac - Aide à la rédaction des documents PVD ORT notamment : apport de données qualitative pour l'élaboration du diagnostic, hiérarchisation et priorisation des axes stratégiques et des actions
Conséquence sur la fonction de centralité	L'élaboration de l'ORT vise directement à favoriser les fonctions de centralité des communes lauréates et plus largement de la Communauté de communes De Cèze Cévennes. La mobilisation de cet outil permet d'impliquer et de consulter facilement la population. Ceci permet une bonne communication et un projet qui s'élabore avec les habitants et les visiteurs : les personnes qui vivent le territoire sont celles qui en parlent le mieux. Cet outil permet un apport qualitatif en recueillant la parole des personnes afin de venir étayer les éléments d'analyse et de donner les grandes lignes directrices des attentes et des besoins de la population. Cette plateforme est un média d'expression des individus dans l'optique d'œuvrer pour le bien commun. Les éléments collectés sont une source précieuse de données quant aux qualités et au défauts des centres-villes. Ils permettent d'évaluer l'attractivité et la fréquentation des cœurs de ville et d'en cerner les motifs. La finalité de ce questionnaire et donc de PURPOZ a été de participer directement à la co-construction d'un projet de revitalisation de territoire. Cet outil a servi à produire une ORT de meilleure qualité pour *in fine* renforcer les centralités de Saint-Ambroix et de Barjac.
Annexes	*Sans objet*